



L'ACCÉLÉRATION DE LA MARCHE VERS LE DÉVELOPPEMENT

Carnet de route de **Denis SASSOU N'GUESSO**,
candidat à la présidence de la République,
mars 2026

SOMMAIRE

Chapitre 1^{er}

DIX ACTIONS PRIORITAIRES DE L'ACCÉLÉRATION DE LA MARCHÉ VERS LE DÉVELOPPEMENT

- I MOBILISER DES RESSOURCES FINANCIÈRES PUBLIQUES ADDITIONNELLES.
- II ACCROÎTRE L'INVESTISSEMENT DANS LE CAPITAL HUMAIN.
- III RENOUELER LA LUTTE CONTRE LES COMPORTEMENTS DEVIANTS DES AGENTS DE L'ÉTAT.
- IV REDYNAMISER L'ÉCONOMIE NATIONALE.
- V PRIORISER L'AGRICULTURE ET L'INDUSTRIE.
- VI CRÉER DES EMPLOIS EN PLUS GRAND NOMBRE.
- VII POURSUIVRE LE DÉPLOIEMENT DES INFRASTRUCTURES DE BASE DE DÉVELOPPEMENT.
- VIII PROMOUVOIR LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE ET LE PROGRES TECHNIQUE.
- IX APPROFONDIR LES DROITS SOCIAUX.
- X PRÉSERVER UN ENVIRONNEMENT SAIN POUR LA POPULATION.

Chapitre 2

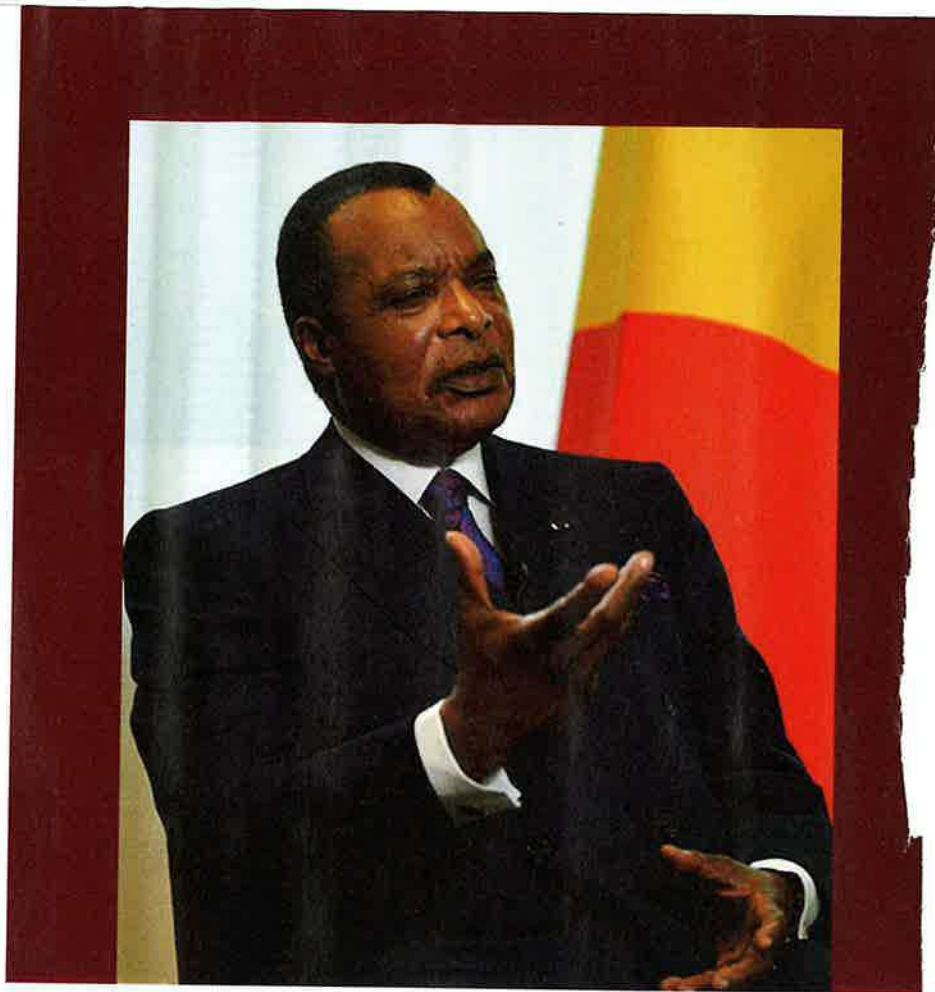
ACTIONS DANS QUELQUES AUTRES DOMAINES D'INTERVENTION DE L'ÉTAT

- I ASSURER LA DÉFENSE NATIONALE ET LA SÉCURITÉ PUBLIQUE.
- II RATIONALISER LA FONCTION PUBLIQUE, LA GOUVERNANCE DE L'ÉTAT ET DIGITALISER LES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES.
- III AMPLIFIER L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.
- IV DÉVELOPPER LE COMMERCE INTÉRIEUR.
- V VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL ET LE TOURISME .
- VI DYNAMISER LA DIPLOMATIE ÉCONOMIQUE, L'INTÉGRATION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE ET SOUS-RÉGIONALE.

Chapitre 3

CONDITIONS DE L'ACCÉLÉRATION DE LA MARCHÉ VERS LE DÉVELOPPEMENT

- I PRÉSERVER LA PAIX, L'UNITÉ NATIONALE ET LA STABILITÉ POLITIQUE.
- II RENFORCER L'ÉTAT DE DROIT ET LA CITOYENNETÉ.
- III PRATIQUER L'ÉDUCATION CIVIQUE, LE PATRIOTISME ET LE VIVRE-ENSEMBLE.
- IV APPROFONDIR LA DÉCENTRALISATION ET LA DÉMOCRATIE.



INTRODUCTION

En cette première moitié de la décennie 2020, le monde est en proie aux déchirements : guerres militaires de haute intensité, guerre commerciale et création des organisations internationales parallèles. Plusieurs pays s'entredéchirent aux quatre coins du monde.

L'Afrique, dans l'ensemble, demeure confrontée aux mêmes problèmes : sous-développement, dépendance à l'aide et aux technologies extérieures, détérioration des termes d'échange, crises humanitaires et climatiques, endettement, difficultés de financement des économies, etc.

Le Congo vit un ralentissement de sa marche vers le développement, causé par des chocs externes notamment l'épidémie de COVID-19 et la décélération de l'économie mondiale.

Voici venus les temps de l'accélération de la marche vers le développement.

Les années 2026 à 2031 seront celles de l'intensification des efforts de développement de notre pays. L'ambition centrale demeure inchangée : améliorer de façon significative et durable les conditions de vie de tous les Congolais;

Cela passera, de 2026 à 2031, par :

- la mobilisation des ressources financières publiques additionnelles ;
- l'investissement accru dans le capital humain ;
- la lutte renouvelée contre les comportements déviants des agents de l'État ;
- la redynamisation de l'économie nationale ;
- la poursuite de la priorisation de l'agriculture au sens large et de l'industrie ;
- la création des emplois en plus grand nombre ;
- la poursuite du déploiement des infrastructures de base sur l'ensemble du territoire ;
- la promotion de la recherche scientifique, de l'innovation technologique et du progrès technique ;
- l'approfondissement des droits sociaux ;
- la préservation d'un environnement sain pour la population.

Toutes ces priorités ne sont pas nouvelles. Elles ont déjà été exposées dans les différents projets de société des années 2002 à 2021. Il s'agit à présent d'en faire plus et plus vite. Il est question d'insister sur ce qu'il reste encore à mettre en œuvre pour le mieux-vivre des Congolaises et des Congolais et d'en accélérer le rythme d'exécution.

Ce faisant, il ne faut pas perdre de vue qu'il n'y aura de développement que sous le règne de **la paix, de la sécurité, de l'unité nationale, de la stabilité et de l'État de droit.**

De ce fait, tout ce qui avait été regroupé sous le titre « la consolidation des fondements du vivre-ensemble » (paix, unité nationale, État de droit, stabilité, démocratie et décentralisation de l'État) dans le projet de société « Ensemble, poursuivons la marche », demeure une priorité de premier ordre.

Celle-ci est traitée dans ce document comme le bloc des conditions permissives de **l'accélération de la marche vers le développement.**

Les nouvelles avancées dans l'exécution de toutes les priorités se traduiront par :

- le financement fluide et continu des politiques et actions publiques de développement ;
- des ressources humaines qualifiées, disponibles en nombre, œuvrant à la transformation du pays dans tous les domaines ;
- l'éradication des anti-valeurs dans les administrations publiques ;
- la croissance économique soutenue sur le moyen et le long termes ;
- les secteurs agricole et industriel renforcés, servant de locomotive au développement de toute l'économie ;

- l'élimination progressive du chômage de masse et en particulier celui des jeunes ;
- une meilleure protection de l'environnement de vie des Congolais ;
- la consolidation de la base du développement.

Les dix (10) actions prioritaires de l'accélération de la marche vers le développement (chapitre 1^{er}) seront complétées par d'autres actions dans quelques autres domaines d'intervention de l'État (chapitre 2). Les conditions de l'accélération de la marche vers le développement (chapitre 3) seront passées en revue avant la conclusion.

Il est entendu que le bilan du projet de société « Ensemble, poursuivons la marche » (2016-2021), a été fait dans la publication intitulée « En toute transparence 2021-2026. Le bilan du quinquennat ».



DIX ACTIONS PRIORITAIRES DE L'ACCÉLÉRATION DE LA MARCHÉ VERS LE DÉVELOPPEMENT

SECTION I

MOBILISER DES RESSOURCES FINANCIÈRES PUBLIQUES ADDITIONNELLES

Depuis l'effondrement des cours du pétrole brut en 2014, l'État peine à réunir des moyens financiers suffisants pour continuer d'investir dans la transformation du pays.

La construction des nouvelles infrastructures, l'offre de biens et services publics de base (électricité, eau, logements sociaux, éducation, santé, ...) en pâtissent. Même le fonctionnement courant de l'État est impacté négativement par l'insuffisance des ressources financières publiques.

Pour donner corps aux actions prioritaires de l'accélération de la marche vers le développement, il est une obligation, pour l'État, d'accroître ses recettes budgétaires et de trésorerie.

Le rythme de l'accélération de la marche vers le développement dépendra pour l'essentiel de la disponibilité des ressources financières publiques.

L'ambition à assigner aux futurs gouvernements est de **parvenir à mobiliser chaque année au moins 5 000 milliards fcfa de recettes publiques.**

Il est préconisé de :

- faire une réforme systémique de la fiscalité et numériser la collecte de l'impôt ;
- faire évoluer les régimes de gestion économique des ressources naturelles nationales ;
- privatiser certaines entreprises publiques et vendre certains actifs de l'État ;
- poursuivre la restructuration de la dette publique et redéfinir la stratégie d'endettement public ;
- dynamiser les financements innovants sans endettement public.

#1 LA RÉFORME SYSTÉMIQUE DE LA FISCALITÉ ET LA NUMÉRISATION DE LA COLLECTE DE L'IMPÔT

A. RÉFORME SYSTÉMIQUE DE LA FISCALITÉ

- **Créer une nouvelle taxe** (applicable à tout achat de biens ou de services, à toute importation et à tout transfert monétaire ou de services, ...) pour remplacer la taxe sur la valeur ajoutée (trop complexe au final dans sa mise en œuvre).
À défaut de nouvelle taxe, il faut redéfinir les contours de la TVA de façon à la rendre moins complexe et à en obtenir un plus haut rendement.
- **Introduire dans le système fiscal un impôt forfaitaire unique à taux fixe**, « Flat tax », qui remplacera différents impôts en cascade payés par les entreprises (impôt sur les sociétés, taxe spéciale sur les sociétés et impôt sur le revenu des valeurs mobilières).
La Flat tax s'appliquera également aux activités informelles.
- **Identifier tous les revenus** (permanents et occasionnels) perçus par les personnes physiques et morales et faire qu'aucun revenu n'échappe à l'imposition. Seuls les revenus jugés faibles, dans leur catégorie, pourront être exemptés du paiement de l'impôt.

- **Définir une fiscalité appropriée pour les prestataires de services** (occasionnels ou réguliers) non-résidents et qui sont payés au Congo ou à l'étranger, pour services rendus au Congo.
- **Redéfinir les taxes et impôts fonciers.** Il sera institué, par exemple, une taxe à la vente, payée par le vendeur d'un bien foncier en parallèle de la taxe sur achat du même bien (payée par l'acheteur) et de l'impôt sur le revenu, appliqué au vendeur.
- **Structurer la fiscalité locale** en la bornant de façon à ce qu'elle ne reprenne pas les taxes et impôts de l'État et qu'elle ne soit pas un frein aux initiatives privées locales.

B. NUMÉRISATION DE LA COLLECTE DES TAXES, IMPÔTS ET REVENUS DES DOMAINES.

Elle s'appuiera sur les nouvelles technologies de l'information et principalement sur l'intelligence artificielle.

Les agents des services fiscaux et du Trésor public seront formés à mieux maîtriser le numérique notamment l'intelligence artificielle en rapport à la détermination de l'assiette, à la liquidation et au recouvrement des impôts, taxes et revenus des domaines de l'État.



#2 L'ÉVOLUTION DES RÉGIMES ÉCONOMIQUES DE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

- **Unifier le mode de perception des revenus des ressources naturelles** lorsqu'elles ne sont pas exploitées par une entreprise publique. Faire prévaloir à cet effet le contrat de partage de la production brute. En situation de concurrence accrue entre les exploitants, l'État instituera les contrats de service, à l'instar de ce qu'il se fait de mieux dans certains pays producteurs de matières premières notamment pour le pétrole.
- **Obtenir que le partage de la production brute soit garanti** chaque année quel que soit le niveau des coûts de production supportés par l'entreprise exploitant la ressource naturelle.
- **Auditer régulièrement les coûts de production des ressources naturelles.**
- **Exiger de tous les exploitants des ressources naturelles que la transformation, ne serait-ce que dans sa première étape, soit faite au Congo, par eux ou par des entreprises installées pour le faire.**

La part garantie de l'État ne devrait pas être inférieure à 20% du total de la production brute, quitte à étaler dans le temps le recouvrement des coûts de production (s'ils s'établissent à plus de 80% au cours d'une année) ;



#3 LA PRIVATISATION DE CERTAINES ENTREPRISES PUBLIQUES, LA CESSION DES ACTIONS ET LA VENTE DE CERTAINS ACTIFS DE L'ÉTAT

A. PRIVATISATION ET CESSION DES ACTIONS DÉTENUES PAR L'ÉTAT.

■ **Vendre en partie les entreprises publiques dites stratégiques** [le chemin de fer Congo-Océan (CFCO), le Port autonome de Pointe-Noire (PAPN), le Port autonome de Brazzaville et ports secondaires (PABPS), la Banque postale, la Banque congolaise de l'habitat (BCH), ECAIR, AIR CONGO, SOCOTRAF, STPU, CONGO TELECOM, etc.]. Toutes ces entreprises seront privatisées par ouverture de leur capital aux investisseurs. L'État en gardera le contrôle en détenant au moins 51% du capital.

■ **Privatiser en totalité quelques autres** entreprises publiques jugées non stratégiques (Assurance et Réassurance du Congo, COGELO, les hôtels de l'État, etc.). Ce sera par la vente des actifs sains ou par la mise sur le marché de l'ensemble des actions de l'entreprise ou encore par la vente de l'entreprise directement à une autre entreprise.

La cession des actions consistera en la vente des participations publiques dans les entreprises non stratégiques (banques commerciales, hôtels, industries courantes, etc.).

La privatisation et la cession des actions se feront tout le long du quinquennat.



Ces privatisations auront l'avantage de :

- procurer des revenus supplémentaires à l'État ;
- améliorer la gestion et la rentabilité des entreprises concernées,
- augmenter la production, la productivité et la compétitivité des entreprises.

Les recettes générées par la privatisation seront affectées prioritairement au désendettement de l'État.

B. LA VENTE DE CERTAINS ACTIFS DE L'ÉTAT.

Elle portera notamment sur :

- quelques biens immobiliers (Tour Nabemba, Tour Mayombe, Cité internationale de Kintélé, les Tours jumelles de M'pila, le Palais des Congrès, le Centre commercial de M'pila, etc.) ;
- une partie du domaine privé de l'État dans les départements du pays où l'immobilier sera en forte promotion ;
- des usines non encore mises en exploitation (COPASOL, CICMA, FONDECO, ...) ;
- des usines de la zone industrielle de Maloukou.



#4 LA POURSUITE DE LA RESTRUCTURATION DE LA DETTE PUBLIQUE ET LA REDEFINITION DE LA STRATÉGIE D'ENDETTEMENT

A. POURSUITE DE LA RESTRUCTURATION DE LA DETTE PUBLIQUE.

- **Refinancer les dettes de court et de moyen terme** (contractées sur les marchés financiers) et les convertir en dettes à très long terme (25-30 ans ou plus).
- **Renégocier**, en vue d'un reprofilage, les prêts accordés par les partenaires au développement (bilatéraux et multilatéraux).
- **Adhérer** à toute initiative internationale d'allègement de la dette du pays.

Tous ces mécanismes de restructuration ou d'allègement de la dette publique devront conduire à l'augmentation des ressources financières publiques librement affectables.

B. REDÉFINITION DE LA STRATÉGIE D'ENDETTEMENT.

- **Limiter les emprunts** à court terme sur les marchés financiers notamment le marché financier sous-régional.
- **S'approprier les nouveaux instruments internationaux** tels des titres de dettes à long terme (obligation dites sociales ou vertes) dédiés au financement du développement en général et au développement durable en particulier.
- **Négocier des dettes concessionnelles** auprès de tous les partenaires au développement, bilatéraux et multilatéraux.
- **Mutualiser l'endettement** pour le financement des infrastructures sous-régionales.



- **Émettre des titres d'emprunt à long terme**
sur les marchés internationaux pour financer des investissements à même de rembourser la dette ;

- **Recourir à l'assistance des spécialistes** en financement de projets structurants, pour l'endettement en rapport à ce type de projets.

#5 LA DYNAMISATION DES FINANCEMENTS INNOVANTS SANS ENDETTEMENT PUBLIC

- **Promouvoir les partenariats public-privé concessifs**
(le partenaire privé finance la construction d'un ouvrage ou d'un service public, l'exploite et se fait rémunérer par le prix payé par les usagers).

- **Développer des baux emphytéotiques** (l'État ou la collectivité locale loue, sur une longue durée, un terrain à un acteur privé qui y construit un ouvrage d'utilité publique qu'il exploite).

- **Délivrer des autorisations d'occupation temporaire**
(un privé dispose pour un temps donné d'une partie du domaine public pour y déployer des activités utiles à la société) ;

- **Faciliter et élargir la pratique des financements participatifs** pour des projets publics promus par les autorités locales et gérés par des établissements publics locaux ou par des partenaires privés des autorités locales.

- **Créer des Fonds dédiés** qui sont financés par la coopération internationale.

■ **Émettre des titres d'emprunt à long terme**

sur les marchés internationaux pour financer des investissements à même de rembourser la dette ;

■ **Recourir à l'assistance des spécialistes** en financement de projets structurants, pour l'endettement en rapport à ce type de projets.

#5 LA DYNAMISATION DES FINANCEMENTS INNOVANTS SANS ENDETTEMENT PUBLIC

■ **Promouvoir les partenariats public-privé concessifs**

(le partenaire privé finance la construction d'un ouvrage ou d'un service public, l'exploite et se fait rémunérer par le prix payé par les usagers).

■ **Développer des baux emphytéotiques** (l'État ou la collectivité locale loue, sur une longue durée, un terrain à un acteur privé qui y construit un ouvrage d'utilité publique qu'il exploite).

■ **Délivrer des autorisations d'occupation temporaire**

(un privé dispose pour un temps donné d'une partie du domaine public pour y déployer des activités utiles à la société) ;

■ **Faciliter et élargir la pratique des financements participatifs** pour des projets publics promus par les autorités locales et gérés par des établissements publics locaux ou par des partenaires privés des autorités locales.

■ **Créer des Fonds dédiés** qui sont financés par la coopération internationale.

ACCROÎTRE L'INVESTISSEMENT DANS LE CAPITAL HUMAIN

Le capital humain (les aptitudes, les savoirs, les compétences, les expériences et la santé des êtres humains) est une composante essentielle du développement.

C'est grâce au capital humain que l'on conçoit, on met en œuvre et on peut ajuster les politiques de développement d'un pays.

La créativité, la science en général, les techniques et technologies, l'innovation, la création des entreprises, etc. sont toutes du ressort du capital humain.

La course à la croissance pour les uns et au développement pour les autres, se gagne, année après année ou de décennie en décennie, à l'aide du capital humain.



#1 RENFORCER LE CAPITAL HUMAIN AU PLAN ÉDUCATIONNEL

Investir de façon massive dans le capital humain, c'est mettre des moyens (humains, financiers et matériels) beaucoup plus importants que l'État ne l'a fait jusqu'à présent, pour la formation (théorique et pratique, initiale et continue) des Congolaises et des Congolais. C'est le défi à relever au cours des cinq années à venir.

Il s'agit de faire acquérir à la population en général, en particulier aux jeunes, des connaissances, des savoirs, des compétences et des expériences leur permettant d'être aptes à l'emploi ou en capacité de prendre des initiatives créatrices et de participer avec efficacité au développement du pays.

De nombreux rapports et études ont établi l'inadéquation, dans notre pays, entre la formation et l'emploi ou entre la formation et la prise d'initiative créatrice d'emploi. D'autres études et rapports plus récents mettent en cause les conditions de la formation en général (théorique et pratique).

En vue de remédier aux faiblesses de formation qui persistent et de relever le niveau du capital humain national au plan éducationnel, il est envisagé de :

■ **revisiter les curricula de formation des enseignants des cycles primaire et secondaire** (définir des objectifs et des moyens pédagogiques que les enseignants doivent maîtriser) en partant des nécessités pour les élèves de bien apprendre à lire, écrire, calculer, analyser et comprendre ainsi que d'adopter et de maîtriser les outils évolutifs de l'information ;

■ **exiger des équipes dirigeantes des universités, écoles et instituts publics de l'enseignement supérieur, la mise en œuvre des politiques sélectives de recrutement des enseignants.** Seuls les meilleurs profils, de nationalité congolaise ou étrangère, seront recrutés, après une période probatoire concluante ;

■ **encourager le développement des partenariats interuniversitaires à l'échelle mondiale**, avec échange des enseignants (professeurs visiteurs ou invités) et accueil des étudiants congolais à l'étranger, dans les établissements d'enseignement supérieur de grande renommée ;

- **faire animer les centres publics d'apprentissage par les meilleurs experts** venant du secteur public ou du privé. Mettre à contribution tous les ministères ;
- **moderniser, sur tous les plans**, les écoles, collèges et lycées ;
- **respecter ou tendre vers les meilleurs ratios en vigueur** à travers le monde (nombre d'élèves par enseignant dans une classe du primaire, nombre d'élèves dans une salle de classe du collège ou du lycée, nombre d'heures des travaux pratiques par élève rapporté au nombre total d'heures de cours, etc.) ;
- **moderniser** également sur tous les plans **les facultés, écoles et instituts** de l'enseignement supérieur, en ayant recours notamment aux nouvelles technologies de l'information ;
- **construire** en plus grand nombre **des centres publics d'apprentissage, tout aussi modernes** que les autres établissements publics d'enseignement ;
- **apporter des appuis multiformes aux centres privés d'apprentissage.**

L'ambition de l'État en matière d'éducation en général demeure la réalisation des dépenses – qualitatives – de l'ordre de 25% du budget de l'État ou de 5 à 10% du PIB, en y incluant les salaires des agents de l'éducation nationale.



#2 RENFORCER LE CAPITAL HUMAIN SUR L'ASPECT SANTÉ

Investir de façon massive dans le capital humain, c'est aussi déployer davantage de moyens (humains, financiers et matériels) pour la santé de la population. Cela doit conduire à :

- **augmenter sans cesse le nombre de médecins**, des assistants de santé, des infirmiers et des sage-femmes pour se rapprocher des normes recommandées par l'OMS (2,5 professionnels de santé pour 1 000 habitants) ;
- **renforcer les capacités de formation des professionnels de santé** en multipliant les facultés et écoles de médecine à travers le pays et en formant en grand nombre sur place ainsi qu'à l'étranger des enseignants pour ces facultés et écoles ;
- **moderniser les hôpitaux et autres formations sanitaires** qui existent et poursuivre la construction ainsi que l'équipement de nouveaux hôpitaux et autres centres sanitaires, aux normes recommandées à l'international ;
- **développer « l'e-santé »** pour la télémédecine et la formation à distance ;
- **approfondir la politique des districts sanitaires** en faisant correspondre le nombre de districts sanitaires avec celui de districts administratifs ;
- **assurer la disponibilité du paquet minimum d'activités** (vaccination, traitement des maladies endémiques, gratuité du traitement du paludisme, de la césarienne et d'autres soins essentiels de santé pour certaines catégories de la population) ;
- **élaborer un nouveau statut des agents de la santé** (nouvelles règles de gestion des carrières, avancement au mérite, primes de risques, d'éloignement des capitales politique et économique, etc.) ;
- **adopter un plan décennal de développement** et de déploiement des ressources humaines de la santé, accompagné de la mise en place du registre national du personnel de santé ;
- **numériser la gestion** de tout le système national de santé.



RENOUVELER LA LUTTE CONTRE LES COMPORTEMENTS DEVIANTS DES AGENTS DE L'ÉTAT

En dépit des sanctions administratives, des poursuites judiciaires et des condamnations qui s'ensuivent, les comportements déviants de certains agents de l'État persistent. Corruption, concussion, détournement des fonds publics, racket, clientélisme, passe-droit, mauvaise gestion, négligence coupable, népotisme, absentéisme, etc. sont autant de maux qui entravent la marche vers le développement.

Dans le projet de société « **Ensemble, poursuivons la marche** », il est préconisé, pour lutter contre les anti-valeurs, les actions ci-après :

- renforcer les capacités des organes de contrôle de l'État ;
- élaborer et mettre en exécution une stratégie nationale de lutte contre la corruption.

Ces préconisations, insuffisamment mises en œuvre, sont reconduites dans le présent projet de société.

Bien plus que le renforcement des capacités des corps de contrôle de l'État (existants ou à créer) et la stratégie nationale de lutte contre la corruption, il y a la pratique de l'autorité de l'État. L'expérience de ces dernières années a montré que l'autorité de l'État ne s'exerçant pas convenablement, les dérives se poursuivent.

Trop souvent, il a été mis en avant l'adoption des lois et la création des institutions.

C'était oublier que si l'on n'accorde pas une attention particulière à la façon dont s'exerce l'autorité de l'État, il y a le risque d'inefficacité dans la lutte contre la délinquance en col blanc.

À l'épreuve, il est établi que si l'autorité de l'État ne s'exerce pas avec rigueur et en toute circonstance, les lois et les institutions sont contournées, donnant ainsi libre cours aux comportements déviants des agents de l'État.

Pour lutter sans concession contre les anti-valeurs, en sus des contrôles et des instruments juridiques, il faut :

- faire régner la loi partout et de tout temps, le cas échéant, par le recours à la force légale (la force publique) ;
- exiger des principaux dirigeants et de tous les agents de l'État des comportements exemplaires dans la gestion des affaires publiques. Tout contrevenant s'expose à des sanctions et poursuites judiciaires ;
- exiger également, de tous les bénéficiaires des services des administrations publiques, des comportements exemplaires sous peine de poursuites judiciaires ;
- organiser des campagnes de sensibilisation au respect de la chose publique et aux peines encourues en cas de manquement à l'éthique et à la déontologie professionnelle ;
- veiller à la réalité de la séparation des pouvoirs entre l'exécutif et le judiciaire. Le politique ne doit pas se mêler des affaires de justice en cours de traitement ;
- renforcer la justice en écartant systématiquement de celle-ci tout acteur compromis dans la concussion, la corruption ou dans n'importe quel autre comportement déviant ;
- respecter et faire respecter les procédures judiciaires ainsi que les décisions qui en découlent ;
- laisser tous les corps de contrôle et de lutte contre la délinquance en col blanc – la police et la gendarmerie comprises – exercer librement (et avec tous les moyens nécessaires) leurs missions définies par les lois ;
- réprimer, suivant les lois et règlements en vigueur, tout délit constaté. Ne rien laisser passer.

La croissance de la richesse nationale a été positive durant le quinquennat (2021-2025). Après la déconvenue de 2020 (-6,3%), due à la paralysie de l'économie mondiale résultant elle-même des mesures de protection contre la Covid-19, l'économie nationale a progressivement remonté la pente. Le PIB à prix constants (source FMI) avait crû de 1,1% en 2021, 1,8% en 2022, 2% en 2023 et 2,6% en 2024. La croissance en 2025 était projetée à 3,3%.

Pour accélérer la marche vers le développement, il faut aller vers une croissance soutenue à deux chiffres, inclusive et riche en emplois.

Avant de proposer des solutions de redynamisation de l'économie, il importe d'identifier les causes profondes de sa faiblesse.

#1 LES CAUSES DE LA FAIBLESSE DE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE NATIONALE

- **Les incertitudes sur l'avenir**, inhérentes aux pays sous-développés et en particulier aux pays d'Afrique.
- **Le déficit en infrastructures** (de production d'énergie, de transports, de connexion numérique, ...).
- **Le manque de profondeur du marché financier** national et des marchés financiers sous-régionaux.
- **Les imperfections du marché national du crédit.**
- **L'illisibilité, la discrimination et l'obstruction des politiques fiscales.**
- **La faiblesse du capital physique** (usines, machines-outils, logiciels, ...) et le nombre insuffisant d'entrepreneurs nationaux.
- **La qualité non optimale de l'éducation et de la recherche scientifique.**
- **La faible diversification et la fragilité de l'économie nationale.**
- **La grande exposition de l'économie aux chocs exogènes.**
- **L'inadéquation de la législation et de la réglementation** portant sur l'organisation de la production.
- **L'inadaptation des institutions et de la gouvernance économiques.**
- **Les comportements défaillants des agents économiques locaux.**

Ce sont des causes structurelles qui limitent autant le niveau de la croissance économique nationale que sa continuité sur le long terme.



À ces causes structurelles, il faut ajouter d'autres conjoncturelles :

- **le cadre macroéconomique instable**, avec des finances publiques en difficulté et des revenus bas des ménages. Cela ne constitue ni une incitation à la demande ni de motif d'augmentation de l'offre ;
- **la variation** - parfois brutale - **des prix du pétrole brut** qui ne concourt pas à la stabilisation du cadre macroéconomique national ;
- **la grande dépendance de l'économie nationale au prix du pétrole**, accentuant l'instabilité du cadre macroéconomique ;
- **la disparition** depuis 2015 (suite au choc pétrolier négatif) **de l'embryon de la classe moyenne** qui était en formation au début des années 2000.
- **les contre-performances des recettes fiscales et douanières** ;
- **la réduction drastique des dépenses publiques d'investissement** ;
- **l'exécution partielle des transferts de l'état aux ménages** ;
- **la baisse des dépenses de consommation.**

Les solutions de la redynamisation de l'économie nationale sont avant tout structurelles. Elles portent sur des réformes structurelles de nature à inciter et à faciliter la création et le développement des activités économiques.

Les réformes à mettre en place doivent permettre d'attirer et de faire prospérer des investissements tant nationaux que directs étrangers.

A. DONNER AUX POTENTIELS INVESTISSEURS DES GAGES DE PRÉSERVATION DE LA STABILITÉ POLITIQUE, ÉCONOMIQUE ET SOCIALE SUR LE LONG TERME.

- **Garantir la paix, la sécurité et la tranquillité** dans le pays, par des mécanismes crédibles tels que des aptitudes des gouvernants au dialogue politique, la pratique courante des négociations collectives, la recherche constante de l'efficacité économique et de la justice sociale, la puissance de la force publique.
- **Organiser des élections crédibles**, reconnues comme telles par une grande majorité de la population et de la classe politique nationale.
- **Renforcer l'impartialité et la crédibilité de la justice.**
- **Mettre en place et en œuvre des bonnes politiques économiques et sociales.**
- **Continuer de convertir, dans la pratique, les administrations publiques en facilitateurs** des affaires. Elles doivent cesser d'être des obstacles à la vie et à l'épanouissement des entreprises.

B. AMÉLIORER LE CLIMAT GÉNÉRAL DES AFFAIRES DANS LE PAYS.

- **Simplifier la législation et la réglementation sur les affaires** en les rendant lisibles, transparentes, prévisibles et accélératrices des processus, évitant ainsi la bureaucratie, la corruption et la concussion.
- **Simplifier et stabiliser la fiscalité.** Veiller à ce qu'elle s'applique à toutes les activités (y compris celles dites informelles) et ne soit pas démotivante.
- **Faire appliquer** toutes les mesures favorables aux entreprises, suivre et contrôler sur le terrain leur mise en œuvre effective et rigoureuse.
- **Poursuivre la mise en place des infrastructures de base** (énergétiques, numériques, des transports, d'éducation, de santé, ...) modernes et en grand nombre de façon à réduire les coûts de production et de distribution, à améliorer la productivité des facteurs de production (les machines et la main-d'œuvre) et à rendre les entreprises compétitives sur les marchés internationaux.

- **Contribuer à l'approfondissement du système financier national** en faisant intervenir la garantie du ministère des finances pour une plus grande mobilisation et un drainage conséquent de l'épargne nationale vers les institutions financières nationales.
- **Faciliter l'accès des entreprises locales**, en particulier les très petites entreprises (TPE) et les petites et moyennes entreprises (PME), **au crédit bancaire**, avec l'aide des Fonds de garantie et autres mécanismes tels les bonifications des taux d'intérêt.
- **Promouvoir le développement des établissements de microfinance et de mésofinance** pour permettre aux TPE et aux PME, n'ayant pas accès au crédit bancaire, de se financer.
- **Former et contribuer à former une main-d'œuvre et des cadres qualifiés**, prêts à être employés par des entreprises installées ou qui s'installent dans le pays.
- **Encourager l'auto-emploi**, le regroupement des artisans et la création des petites entreprises des jeunes.
- **Soutenir la recherche appliquée**, dans les institutions publiques et privées ainsi que dans les entreprises, en vue de mettre à la disposition du pays des technologies et innovations adaptées, nécessaires à l'élévation de la production, de la productivité et de la compétitivité nationales.
- **Participer à la diversification en profondeur de l'économie nationale**, par la mise en œuvre effective et complète de toutes les mesures relevant de la compétence de l'État.
- **Adapter la législation et la réglementation**, sur l'économie, aux exigences du développement tel que conçu dans ce projet.
- **Ajuster et renforcer la gouvernance économique.**

Le renforcement des capacités est nécessaire au niveau des institutions et de certains agents économiques.

C. RENFORCER LES CAPACITÉS DES ACTEURS ÉCONOMIQUES LOCAUX.

S'agissant des institutions, il faut noter leur multitude (exemples : Ministère de l'économie, Ministère de l'industrie, Ministère des PME, Ministère du commerce, Agence de promotion des PME, Agence pour la promotion des investissements, Fonds d'impulsion et de garantie, etc.) et en conséquence la dispersion des moyens de soutien aux entreprises ainsi que la multiplication des procédures pour y accéder.

Plutôt que d'avoir autant d'institutions qui poursuivent le même but, il serait rationnel et plus efficace de disposer d'une institution forte concentrant en son sein tous les moyens garantissant l'atteinte des objectifs poursuivis.



Renforcer les capacités des acteurs économiques locaux.

- **Créer un grand ministère de l'économie en charge, entre autres, de l'incitation et du développement de toutes les entreprises de tous les secteurs d'activités ainsi que du commerce extérieur.**
- **Accompagner les TPE et les PME tant au niveau de l'appropriation des innovations et des nouvelles technologies qu'à celui de l'adoption des meilleures pratiques d'organisation et de gestion des entreprises de petite et de moyenne taille.**
- **Aider à la création des moyennes et grandes entreprises dont le capital est détenu en majorité (au moins 50%) par des Congolais.**
- **Faciliter par tous les moyens (emprunts garantis par l'État, participation initiale de l'État au capital, subventions directes et indirectes, etc.) la création des moyennes et grandes entreprises à capitaux congolais.**
- **Encourager le transfert des compétences des entreprises étrangères vers des entreprises nationales.**
- **Inciter les hommes d'affaires congolais à augmenter les capacités des entreprises et à diversifier leurs activités.**
- **Renforcer les dispositions légales et réglementaires sur le contenu local ("local content").**
- **Réserver le plus gros de la commande publique aux entreprises de droit national, disposant des capacités et des compétences à répondre aux appels d'offres de l'État.**
- **Octroyer des faveurs ou des aides ciblées aux entrepreneurs congolais à fort potentiel.**
- **Prioriser l'emploi des Congolais dans toutes les entreprises installées dans le pays.**
- **Encourager la population et l'ensemble des résidents à consommer les biens et services produits par les entreprises installées au Congo.**
- **Motiver le grand public à répondre de façon positive aux appels de financement participatif des activités locales.**

L'agriculture au sens large et l'industrie ont la spécificité d'être à la fois des pôles de création et d'accroissement des richesses nationales, de grands bassins d'emploi, des ensembles d'intenses échanges intersectoriels et de fournisseurs de biens essentiels de satisfaction des besoins humains.

Elles ont été et sont encore à la base du développement de presque toutes les économies à travers le monde. C'est en cela qu'elles sont qualifiées de secteurs d'activités clefs du développement économique.



L'agriculture est ici considérée au sens large, regroupant ainsi l'agriculture stricto-sensu, l'élevage, la pêche, la pisciculture, etc. Elle contribue aujourd'hui à 7% du PIB. Cette part est passée de moins de 5% au début des années 2000 à 5% en 2015 et à un peu plus de 7 % de nos jours.

#1 PRIORISER L'AGRICULTURE

L'apport de l'agriculture au PIB est d'autant plus insuffisant aujourd'hui que le pays dispose de 12 millions d'hectares (120 000 Km²) cultivables dont moins de 10% sont cultivés.

A ces terres arables s'ajoutent de nombreux cours d'eau poissonneux et des vastes étendues de terre, contiguës à ces cours d'eau, sur lesquelles pourrait être pratiquée la pisciculture.



L'essentiel de la vision sur le développement de l'agriculture au sens large est formulé dans le projet de société « **Ensemble, poursuivons la marche** ».

Il y est question de :

- sécuriser le foncier agricole au profit à la fois des exploitants et des propriétaires fonciers ;
- élaborer une fiscalité incitative de l'agriculture au sens large ;
- poursuivre la mise en place des infrastructures bénéficiant à l'agriculture au sens large ;
- attirer les capitaux nationaux et étrangers dans les activités agricoles au sens large ;
- renforcer les capacités des structures publiques d'appui à l'agriculture au sens large ;
- aider tous les exploitants agricoles à s'installer et à se développer ;
- accompagner les entreprises impliquées dans l'agriculture et tous les exploitants agricoles tout le long de la durée de vie de leur activité ;
- faciliter la commercialisation des produits de l'agriculture au sens large tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays.

Le traitement approfondi de ces principaux axes d'action, fait dans le projet de société « Ensemble, poursuivons la marche », demeure valable.

Au-delà, il est désormais retenu que certaines zones agricoles protégées (y compris les zones de pisciculture et d'élevage) seront transformées en fermes-écoles de l'État.

Dans ces fermes-écoles, les spécialistes venus des secteurs public et privé, formeront des volontaires, des groupements ou des exploitants individuels, aux meilleures pratiques de l'agriculture au sens large.

Les groupements d'exploitants agricoles, les exploitants individuels, les coopératives et autres groupes actuels ou futurs d'agriculteurs, bénéficiant de ces formations, s'installeront à leur propre compte où qu'ils voudront. L'Etat leur apportera des appuis ponctuels justifiés.



#2 PRIORISER L'INDUSTRIE

Les principales options ci-après, déjà prises, sont à reconduire :

- **aider à consolider les industries existantes et à élargir leurs activités ;**
- **industrialiser le pays par la transformation locale de ses ressources naturelles ;**
- **industrialiser le pays par la transformation des produits issus de l'agriculture au sens large ;**
- **industrialiser le pays par la production locale des biens manufacturés de consommation courante ;**
- **créer des zones économiques industrielles, spécialisées dans les exportations ;**
- **créer les conditions de l'émergence d'une industrie lourde.**

La vision sur le processus d'industrialisation a été développée dans le projet de société « Le chemin d'avenir » (cf. pp. 39-47 du projet de société, 2009-2016).



Depuis 2009, l'industrie s'est faiblement développée malgré l'entrée en fonctionnement (encore timide) de deux zones économiques spéciales (Brazzaville et Pointe-Noire).

L'industrie étant partie intégrante de l'économie, les causes de la faiblesse de la croissance économique mentionnées supra sont aussi valables pour le développement industriel, même en zone économique spéciale.

Apporter des solutions aux problèmes qui freinent la croissance économique nationale c'est également résoudre la faiblesse de l'industrie nationale.

Les solutions retenues pour la redynamisation de l'économie nationale (stabilité politique, économique et sociale, amélioration du climat général des affaires et renforcement des capacités des acteurs économiques locaux) sont de nature à permettre le développement de l'industrie dans notre pays.

En plus de ces solutions, l'État devra :

■ **s'impliquer dans la recherche des investisseurs** étrangers ayant donné des preuves, dans leur pays ou à l'international, de leurs capacités à mener à bien une ou des industries. L'État aura ainsi à se tourner vers la Chine, dans le cadre des négociations d'État à État, pour obtenir que des industriels chinois de renommée viennent investir dans notre pays ;

■ **s'adresser aux chambres de commerce et d'industrie, aux organisations patronales et aux autres groupements d'industriels, de différents pays** à travers le monde, pour établir le contact direct avec des investisseurs à attirer vers notre pays ;

■ **inciter et accompagner les « capitaines d'industrie » locaux** afin qu'ils nouent des partenariats avec des industriels étrangers, en vue de la création de « joint-venture » ou de la transformation de leurs entreprises en filiales de grands groupes mondiaux.



CRÉER DES EMPLOIS EN PLUS GRAND NOMBRE

L'investissement accru dans le capital humain, la redynamisation de l'économie nationale, la poursuite de la priorisation de l'industrie et de l'agriculture au sens large valent politique d'emploi. Ils sont les instruments les mieux adaptés et sans doute les plus efficaces de lutte contre le chômage.

L'emploi des jeunes, préoccupation première s'il en est, se trouve dans une bonne économie, portée principalement par l'industrie et l'agriculture au sens large.

En phase de développement, dans laquelle se trouve notre pays aujourd'hui, **l'essor industriel et agricole offre à tous les jeunes** - les non formés, les moins formés et les mieux formés - **des bonnes perspectives d'emploi.**

Dans l'agriculture et dans l'industrie, il y a place pour les jeunes ouvriers peu qualifiés ou non qualifiés (à former sur le tas), les jeunes ouvriers qualifiés, les jeunes techniciens, ingénieurs et cadres du management.

À présent, le secteur tertiaire (commerce, services, administration, ...) occupe le plus grand nombre de jeunes, dans sa dimension informelle. Ce sont, pour une large partie, des emplois précaires et mal rémunérés.

Si tous les secteurs de l'économie se développent, **les emplois informels** du secteur tertiaire et **l'emploi à la Fonction publique ne serviront plus que d'appoint à la résolution du chômage des jeunes.**
C'est l'un des objectifs visés par le présent projet de société.

Pour maximiser les chances d'emploi des jeunes, l'État mettra en place pour le quinquennat (2026-2031) :

- **un vaste programme national d'apprentissage**, avec des centres publics et privés d'apprentissage dans tout le pays dont au moins un centre public dans chaque chef-lieu de district. L'apprentissage se focalisera sur les métiers de production de biens et services demandés dans le district ou dans le département ;
- **un protocole spécifique d'appui et d'accompagnement des jeunes diplômés** désireux de créer leur propre entreprise.

Le protocole comprendra le conseil en gestion, la facilitation de l'accès aux financements appropriés et aux marchés de commercialisation, la facilitation de l'accès aux innovations et aux différentes subventions de l'État ;

- **une organisation adéquate de l'alternance études – emploi en entreprise.** L'État conclura des accords avec des entreprises afin que ces dernières accueillent en leur sein des étudiants pour un stage, faisant partie du cursus universitaire ou scolaire.



POURSUIVRE LE DÉPLOIEMENT DES INFRASTRUCTURES DE BASE DE DÉVELOPPEMENT

Les infrastructures de base font partie de la fondation - au même titre que la paix, les ressources financières et le capital humain - sans laquelle il n'est pas possible de construire le développement du pays.

Les principales d'entre elles sont : les installations et réseaux électriques, les infrastructures du numérique et celles des transports.

S'ajoutent à elles des infrastructures de base sociales : les installations et réseaux d'eau potable, d'assainissement des lieux d'habitation, les écoles, les hôpitaux, les installations sportives, des loisirs, de la culture extrascolaire et de la vie communautaire en général.

Des investissements importants, à la faveur de la « municipalisation accélérée » du pays, ont été réalisés entre 2002 et 2016.

Ils demeurent insuffisants pour assurer la marche accélérée vers le développement.



Compte tenu des ressources financières limitées du pays, le choix des priorités d'investissement en matière d'infrastructures s'impose. Il s'agit de cibler avant tout des infrastructures de base permettant le fonctionnement optimal de l'économie.

Dans le projet de société de 2021-2026 (« Ensemble, poursuivons la marche »), presque toutes les ambitions en matière d'infrastructures sont énoncées.

- Augmenter les capacités installées de production de l'énergie électrique.
- Réaliser des milliers de kilomètres supplémentaires de lignes électriques pour la desserte de l'ensemble du pays en électricité.
- Ouvrir et aménager chaque année, à partir de 2022, cinq cent (500) kilomètres de route sur l'ensemble du territoire national.
- Moderniser le CFCO en vue de favoriser l'interconnexion sous-régionale.
- Construire des voies ferrées reliant les zones industrielles en général et celles de production minière en particulier au réseau modernisé du CFCO.
- Construire des voies ferrées reliant les zones de production minière de la partie nord du pays aux cours d'eau navigables de la même partie du pays pour faciliter le transport des minerais.
- Construire l'oléoduc reliant Pointe-Noire au nord du pays.
- Rendre utilisables au moins neuf mois sur douze toutes les voies navigables desservant le nord du pays.



- Équiper les aéroports de l'hinterland des instruments de navigation aux normes DACT.
- Rénover les gares ferroviaires existantes et construire une gare routière dans chaque chef-lieu de district.
- Contribuer à la construction du corridor 13 reliant Ouesso (au Congo) à N'Djaména (au Tchad).
- Construire le pont route-rail entre Brazzaville et Kinshasa.

- Aménager et équiper des espaces d'implantation des activités économiques dans chaque chef-lieu de district et des voies de communication d'intégration régionale à chaque frontière.

En raison de l'insuffisance des ressources financières publiques, nombre de ces infrastructures n'ont pas encore été construites. Quelques-unes seulement sont en voie d'achèvement.

Conformément à la nouvelle approche, retenue pour la poursuite du déploiement des infrastructures de base, le ciblage doit mener à prioriser l'énergie, les voies de transport et les infrastructures du numérique.

#1 LES INFRASTRUCTURES D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

- **Construire des nouvelles infrastructures de production de l'électricité.** L'État misera pour cela sur les centrales à gaz, les centrales et microcentrales hydroélectriques. L'abondance du gaz et des cours d'eau à travers le pays justifie ce choix.
- **Ériger des installations des énergies renouvelables** notamment l'énergie solaire et la biomasse, qui viendront en appoint des centrales à gaz et hydroélectriques.



En tenant compte des besoins actuels et des objectifs de développement du pays, les capacités installées d'électricité seront portées au moins à 3 000 MW, en fin du quinquennat.

Le financement des nouvelles capacités sera recherché du côté du partenariat public-privé concessif, des entreprises privées qui produiraient et vendraient directement l'énergie ou de l'endettement de l'État.

■ **Construire des lignes supplémentaires de transport et de distribution d'électricité.** L'objectif étant d'arriver au moins au double de l'existant.

Pour ces lignes supplémentaires, l'État seul ou en partenariat s'y impliquera. Il aura recours à l'endettement sur les marchés internationaux de capitaux pour financer cette activité à rentabilité certaine.



#2 LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

- **Densifier le réseau routier national** pour permettre la circulation des marchandises de n'importe quel lieu de production vers n'importe quel autre lieu de consommation sur le territoire national.
Des routes seront construites aussi à toutes les frontières terrestres, en un ou plusieurs points d'entrée ou de sortie, pour relier le Congo aux autres pays de la sous-région Afrique centrale.
- **Moderniser la voie ferrée principale** (le chemin de fer Congo-Océan). Elle permettra d'élargir l'offre des transports nationaux des marchandises. Elle contribuera également à renforcer l'intégration physique sous-régionale par l'interconnexion de la voie ferrée aux voies terrestres et navigables, menant aux autres pays de la sous-région.
- **Inciter des investisseurs privés à construire**, en mode concessif, **des lignes de chemin de fer** pour le transport des minerais des lieux de production vers le port de Pointe-Noire ou vers des voies navigables.
- **Rendre navigables en permanence les principaux affluents du fleuve Congo** (Sangha, Oubangui, Alima, Likouala-Mossaka) **et le fleuve Kouilou-Niari** qui se jette dans l'océan Atlantique.





- **Construire des ports modernes dans les villes à vocation économique**, situées au bord des affluents du fleuve Congo (Impfondo, Ouesso, Makoua, Owando, Mossaka, Oyo et Ollombo) et du fleuve Kouilou-Niari (Nkayi, Kayes, Kakamoéka et Madingo-Kayes).
- **Construire des ports secs** dans les villes voisines des pays de la sous-région, ne bénéficiant pas d'un accès direct à l'océan Atlantique, ou dans les villes de l'hinterland du pays éloignées du PAPN, du fleuve Congo et de ses affluents.

#3 LES INFRASTRUCTURES DU NUMÉRIQUE

- **Multiplier des infrastructures physiques** du numérique tels les réseaux de la fibre optique, les centres de stockage des données, des installations au sol en liaison avec des satellites, etc.
- **Constituer des banques de données utiles au numérique** (« Data-center »).
- **Acquérir les systèmes les plus récents de gestion des données numériques.**
- **Acquérir, faire fonctionner et entretenir les serveurs les plus performants.**
- **Acheter des licences des meilleurs logiciels** présents sur le marché et diffuser largement des logiciels du domaine public.
- **Inciter les ingénieurs nationaux à développer des logiciels** en relation avec les besoins des entreprises et institutions nationales.



PROMOUVOIR LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE ET LE PROGRES TECHNIQUE

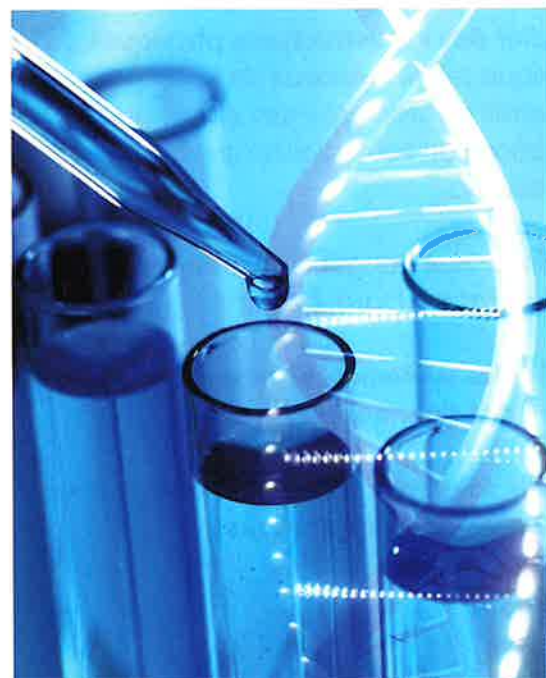
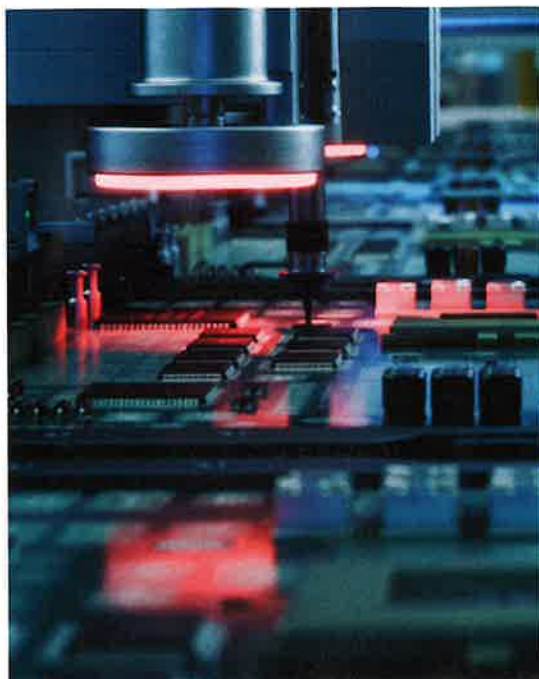
La recherche scientifique, l'innovation technologique et le progrès technique sont, à travers le monde, au cœur de la production, de la productivité, de la croissance économique, de la compétitivité et du progrès social.

Dans notre pays, ils doivent contribuer directement à l'amélioration des conditions de vie, à la création d'emplois qualifiés et à la transformation structurelle de l'économie.

Ce qui n'est pas encore le cas pour plusieurs raisons :

- le sous-financement de la recherche et de l'innovation ;
- la quasi-inexistence du personnel et des centres de recherche de haut niveau ;
- le faible lien entre recherche-universités-entreprises ;
- la faible intégration des centres nationaux de recherche dans les réseaux internationaux de recherche ;
- la forte dépendance nationale en matière de recherche, d'innovation et de progrès technique.

C'est ce qu'il faut corriger dans le cadre de **l'accélération de la marche vers le développement.**



#1 DÉVELOPPER LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

La recherche appliquée est celle à privilégier. Pour notre pays, il s'agit de trouver des applications pratiques aux découvertes de la science.

Ces applications devront accroître les gains de productivité des entreprises, faire évoluer les formes d'enseignement, de soins de santé, de commerce, d'intermédiation financière, de paiement des impôts, d'accès aux services publics, etc.

- **Créer un écosystème de la recherche**, combinant des ressources humaines qualifiées, des infrastructures adéquates, des financements diversifiés, des partenariats (nationaux et internationaux), un système de valorisation des résultats de la recherche et une gouvernance appropriée.
- **Définir les priorités de la recherche, alignées sur les enjeux du développement du pays.** Les priorités, indicatives et non exhaustives, seront :
 - l'informatique et l'éducation ;
 - le numérique et la gestion de l'État ;
 - la robotique et la production industrielle ;
 - les biotechnologies et la santé humaine ;
 - les technologies de productivité et les entreprises ;
 - le numérique et l'inclusion financière ;
 - la connectivité et la gestion des réseaux (d'électricité, d'eau potable, des télécommunications ...) ;
 - l'intelligence artificielle et la vie en général.





- **Trouver des financements** (nationaux et étrangers, publics et privés) pour la formation des personnels et la création des infrastructures (publiques et privées) de la recherche.
- **Inciter les jeunes à s'intéresser aux carrières scientifiques** et à poursuivre des études d'ingénieur ou de scientifique hautement qualifié.
- **Valoriser les filières scientifiques des lycées** (techniques, professionnels et d'enseignement général).
- **Créer des synergies entre les centres nationaux** de recherche **et entre les différents chercheurs** de divers domaines.
- **Rechercher et faire nouer des partenariats** entre les centres nationaux et étrangers de recherche.
- **Encourager et soutenir la participation des chercheurs nationaux aux conférences**, séminaires, colloques et toutes autres rencontres internationales portant sur les évolutions de la recherche.



A. LA VALORISATION DE LA RECHERCHE

Les fruits de la recherche appliquée, pour être utiles, doivent infuser dans toute l'économie. Il revient à l'État de faire que toutes les innovations technologiques et tous les progrès techniques soient maîtrisés et mis à la portée de tous ceux qui en ont besoin, pour un meilleur exercice de leurs activités.

Mises à part les entreprises qui innent seules ou qui bénéficient des innovations et/ou des progrès techniques du fait de leur insertion dans des chaînes de valeurs internationales, l'État organisera, par le truchement d'une structure ad hoc, la diffusion des innovations technologiques et des progrès techniques, au sein de l'économie nationale.

■ Dynamiser l'agence nationale de valorisation des résultats de la recherche appliquée.

C'est à l'agence de diffuser, par des canaux appropriés, les innovations technologiques ou les nouvelles méthodes d'organisation de la production ou encore les progrès techniques les plus récents.

■ Persuader les entreprises et les administrations publiques d'intégrer les innovations et les progrès techniques dans leur process de production.

L'Agence mettra en valeur l'avantage que procure l'innovation ou le progrès technique et établira sa compatibilité avec l'organisation de l'entreprise ou de l'administration.

■ Suivre, avec le devoir d'assistance, l'adoption de l'innovation ou du progrès technique par les entreprises ou par les administrations.





B. GOUVERNANCE DE LA RECHERCHE

Il s'agit de la prise des décisions relatives aux sujets et priorités de la recherche, à la conception et à la sélection des méthodes d'organisation de la recherche, aux synergies internes et à la coopération internationale, au contrôle de la qualité et au financement de la recherche.

A priori, il est permis de penser que c'est l'État qui assurera la gouvernance de la recherche. En s'appuyant sur des expériences de certains pays avancés en matière de recherche, il est préférable d'adopter le « modèle de gouvernance délibératif ».

Les chercheurs, les représentants de l'État, les entreprises, les bailleurs de fonds et les ONG à caractère scientifique, seront mis en présence pour prendre des décisions.

Les rôles pourraient être répartis ainsi qu'il suit :

- le gouvernement (ministères de la recherche et de l'enseignement supérieur, de la santé, de l'éducation nationale, de l'industrie, ...), ses laboratoires et centres publics de recherche collaborent pour définir la stratégie nationale de la recherche ;
- les chercheurs (de l'État et du secteur privé) et les ONG à caractère scientifique déterminent les méthodes d'organisation de la recherche ;
- l'État, les entreprises, les bailleurs de fonds et les ONG mobilisent les financements ;
- les ministères de la recherche et de l'enseignement supérieur, des affaires étrangères et de la coopération internationale ainsi que les laboratoires et centres de recherches nationaux travaillent à trouver des partenaires au niveau international.

Tous les choix faits par les uns et les autres seront l'objet des délibérations au sein de l'assemblée regroupant des représentants de l'État, des chercheurs, des entreprises, des bailleurs de fonds et des ONG à caractère scientifique.

SECTION IX

APPROFONDIR LES DROITS SOCIAUX

Sont ici considérés comme droits sociaux fondamentaux :

- la protection sociale ;
- le droit au logement décent pour tous ;
- l'accès de tous à l'eau potable et à l'électricité

#1 LA PROTECTION SOCIALE

Les mécanismes de protection sociale en place dans notre pays ne permettent pas encore de prémunir l'ensemble de la population contre les risques sociaux tels que la maladie, le handicap, le chômage, la pauvreté, l'exclusion sociale et les charges de famille.

Notre système de protection sociale comporte des insuffisances qui constituent autant de défis à relever en vue de son extension à l'ensemble de la population.

Ces défis sont :

- **l'inadéquation entre les mécanismes de sécurité sociale (en vigueur) et la demande de la protection sociale du peuple.** Le régime de sécurité sociale, dont la gestion est à ce jour assurée principalement par la caisse nationale de sécurité sociale (CNSS), ne cadre pas avec les attentes des populations ;
- **le caractère discriminatoire du régime de sécurité sociale en vigueur.** Notre système de protection sociale contributive ne prend en charge que les fonctionnaires de l'État, les salariés du secteur privé et leurs ayants droit ;



■ **la limitation des risques sociaux couverts.**

Trois (3) risques sociaux non moins importants (maladie, chômage et charges de famille) ne sont pas encore correctement pris en charge dans notre pays ;

■ **l'instabilité et l'insuffisance du financement des régimes de sécurité sociale.**

Les prestations sociales servies par la CRF et la CNSS sont financées par des cotisations patronales et salariales. Ce mode de financement connaît un essoufflement. Les cotisations sociales encaissées ne suffisent plus à payer les prestations à terme échu.



Dans le cadre de la mise en œuvre du projet de société, « La nouvelle espérance » (2002 à 2009), il avait été décidé de créer trois (3) régimes et caisses de sécurité sociale dont un régime et une caisse réellement nouveaux (régime et caisse de la famille et de l'enfance en difficulté).

Une nouvelle caisse (caisse d'assurance maladie universelle) avait été créée en 2015.

L'insuffisance des moyens financiers freine jusqu'à présent l'élan de l'élargissement de la protection sociale à tous.

Pour débloquer la situation, il est préconisé de :

- **affecter une partie des ressources financières publiques additionnelles à la mise en œuvre de la protection sociale élargie ;**
- **mettre en service de façon effective la CAMU (Caisse d'assurance maladie universelle) en ayant recours aux ressources complémentaires publiques ;**
- **diversifier le financement de la protection sociale** à l'aide des contributions de l'État et des collectivités locales, des impôts et taxes affectés, des lignes de crédits concessionnels obtenus auprès des partenaires financiers tels la Banque mondiale ou les Fonds internationaux de développement ;
- **renforcer la gouvernance des régimes de sécurité sociale** en mettant en place de mécanismes de suivi et de contrôle devant garantir une plus grande transparence et plus d'efficacité dans leur gestion ;
- **veiller à l'affectation des ressources financières** aux objets auxquels elles sont destinées ;

#2 LE DROIT AU LOGEMENT DÉCENT POUR TOUS

Les populations congolaises, dans les villes et dans les zones rurales, demeurent confrontées à la crise du logement.

Cette crise trouve ses causes dans une urbanisation rapide et mal maîtrisée ainsi que dans les limites des politiques de logement mises en œuvre jusqu'à présent.

L'État envisage de mettre en œuvre des solutions globales, progressives et adaptées au contexte national.

■ **Concevoir et mettre en œuvre une nouvelle politique nationale du logement.**

■ **Rendre les logements sociaux accessible à tous.**

■ **Encourager les promoteurs immobiliers privés à construire** et à mettre sur le marché des logements décents à des prix raisonnables.

■ **Instituer des mécanismes de découragement** de l'habitat spontané et en zone à risques (dans les ravins, les zones inondables ou sujettes à érosion).

■ **Veiller à l'amélioration de l'habitat dans les villages** en incitant les populations à utiliser des matériaux locaux améliorés (terre ou argile stabilisée, bois traité, etc.).



#3 L'ACCÈS DE TOUS À L'EAU POTABLE ET À L'ÉLECTRICITÉ

Dans le projet de société « Ensemble, Poursuivons la marche » (2021-2026), cette préoccupation est mise en exergue, avec des actions suivantes :

- encourager les investissements d'augmentation des capacités de production et de distribution de l'électricité et de l'eau potable. En l'absence des investissements privés, l'État les réalisera lui-même ;
- donner en concession les infrastructures publiques de production existantes, en vue de leur extension et d'une meilleure gestion de celles-ci ;
- connecter toutes les villes du pays au boulevard énergétique national ;
- améliorer la couverture des zones rurales en électricité et en eau potable par la poursuite des opérations « électrification rurale » et « eau pour tous »
- assurer une meilleure gouvernance des services publics d'électricité et d'eau potable.



Entre 2021 et 2025, il y a eu des améliorations en matière d'accès des populations à l'eau potable et à l'électricité. Les districts de Yamba, d'Éwo, de Lekana et de Ngoko, par exemple, ont été connectés au réseau national d'électricité.

Des forages d'eau potable et des installations thermiques ou solaires d'électricité ont été réalisés dans quelques villages et communautés urbaines.

Cependant l'objectif de l'accès de tous à l'eau potable et à l'électricité n'est pas encore atteint.

Pour y parvenir, il y a lieu de :

- **disposer des ressources financières importantes** (ressources librement affectables et financements des partenaires techniques et financiers ainsi que des partenaires bilatéraux) **en vue de l'augmentation de la production, du transport et de la distribution de l'électricité et de l'eau potable ;**
- **optimiser les coûts de production, de transport et de distribution de l'électricité et de l'eau potable pour parvenir à leur fourniture à bas prix, aux ménages et aux entreprises ;**
- **continuer de réhabiliter et d'étendre les réseaux de distribution d'eau potable et d'électricité dans toutes les villes ;**
- **installer plusieurs nouveaux transformateurs et étendre des lignes de distribution d'électricité dans les villes ;**
- **construire de nouvelles usines d'eau potable dans les villes et agglomérations du pays ;**
- **utiliser, dans les zones rurales et dans les zones périurbaines, les nouvelles technologies de production d'électricité solaire avec utilisation des batteries de stockage ;**
- **multiplier les forages d'eau potable dans les zones rurales et périurbaines utilisant l'énergie solaire ;**

SECTION X

PRÉSERVER UN ENVIRONNEMENT SAIN POUR LA POPULATION

L'environnement recouvre à la fois l'ensemble des écosystèmes naturels – forêts, savanes, cours d'eau, zones humides, sols, biodiversité – et les lieux dans lesquels vivent, travaillent ou étudient quotidiennement les populations (villages, quartiers urbains et périurbains, usines, bureaux, écoles et espaces publics).

L'environnement est aujourd'hui menacé par :

- la dégradation des écosystèmes en général ;
- la dégradation de la biodiversité ;
- la dégradation des sols ;
- la surexploitation des forêts naturelles par extraction des « bois-énergie » pour des besoins domestiques ;
- les inondations ;
- les érosions ;
- la sécheresse ;
- la pollution de l'air, des eaux et des sols ;
- les nuisances sonores.

Tout cela agit négativement sur la santé, les conditions et la qualité de vie des populations. C'est contraire au développement parce que celui-ci s'entend de l'amélioration significative et irréversible des conditions et de la qualité de vie des populations.



Préoccupation de tous les temps, la préservation de l'environnement est traitée avec force détails dans le projet de société « Ensemble, poursuivons la marche » (2021-2026).

Trois principaux aspects sont mis en évidence :

- diffuser largement la culture de la protection de l'environnement ;
- renforcer des actions de protection de l'environnement ;
- étoffer la législation et la réglementation sur l'environnement.

Au sujet de la large diffusion de la culture de protection de l'environnement, il est préconisé de :

- inscrire dans les programmes scolaires des contenus notionnels et des bases de gestion rationnelle de l'environnement ;
- informer l'ensemble de la population, par des émissions radio-télévisées, en français et en langues vernaculaires, des actions du Congo,

de l'Afrique et des Nations-Unies, en rapport à la protection de l'environnement ;

- mettre en place une plateforme nationale de concertation sur les questions environnementales, associant des acteurs étatiques et non étatiques, qui travaillerait en liaison étroite avec le Conseil économique, social et environnemental, et contribuerait à structurer la culture sur l'environnement.



S'agissant du renforcement des actions de protection de l'environnement, il est retenu de :

- moderniser le système de gestion des déchets dans les villes, de sorte à faciliter le tri des déchets ménagers dont une partie est à transformer en engrais verts ou en déchets organiques qui seront utilisés dans l'agriculture et une autre servirait à la production de l'énergie électrique ;
- favoriser l'économie circulaire par la création des chaînes de valorisation des déchets solides et organiques ;
- éliminer les décharges à ciel ouvert et les dépôts non contrôlés de déchets ;
- faire évoluer le contrôle technique des voitures en mettant l'accent sur le respect des normes antipollution ;
- prévenir et lutter contre les érosions en encourageant des opérations communautaires de végétalisation et de reboisement ;
- prévenir les inondations par le réaménagement des systèmes de drainage des eaux et en mettant en place des collecteurs de grande capacité ainsi que des bassins de rétention des eaux de pluie ;
- promouvoir la construction de bâtiments économes en énergie tout en luttant contre l'étalement urbain.



À propos d'étoffer la législation et la réglementation sur l'environnement, il est décidé de :

- mettre en place, conformément aux meilleurs standards internationaux, des normes qualitatives et quantitatives ainsi qu'un centre ad hoc d'analyse, pour la protection de l'environnement ;
- renforcer la législation et la réglementation sur la gestion des risques des catastrophes environnementales ;
- renforcer la réglementation sur la pollution ;
- se doter d'un dispositif institutionnel et d'un cadre réglementaire relatifs à la gestion de l'environnement en milieu urbain ;
- instaurer une fiscalité environnementale incitative ;
- identifier, en périphérie des grandes villes, les zones impropres à l'habitation et veiller à ce que nul ne s'y implante.

Depuis 2021, beaucoup d'initiatives ont été prises et mises en œuvre en vue de la préservation d'un environnement sain pour la population.

Parmi ces initiatives, mention est faite de la loi n°33-2023 du 17 novembre 2023, portant gestion durable de l'environnement et de la « Stratégie nationale et plan d'action national sur la biodiversité 2025-2030 ».

Pour compléter et renforcer les actions (de 2021), sur la préservation de l'environnement énoncées ci-dessus, l'accent est à mettre dorénavant sur :

- **l'application effective de tous les choix et de toutes les décisions contenues dans les textes de lois, accords et traités internationaux ;**
- **la promotion des partenariats à l'international pour la protection des écosystèmes et pour la valorisation des « crédits carbone » du pays ;**
- **l'utilisation des innovations technologiques pour la gestion des déchets, le traitement des eaux usées et la production des énergies renouvelables ;**
- **la salubrité publique** en prenant appui sur l'engagement collectif et la participation citoyenne **en vue d'un environnement de vie individuel et collectif sain ;**
- **le drainage des eaux pluviales** dans les villes et **la construction des digues sur les côtes menacées par la montée de l'océan Atlantique ;**

Chapitre 2

ACTIONS DANS QUELQUES AUTRES DOMAINES D'INTERVENTION DE L'ÉTAT



Aux **dix actions prioritaires** développées dans le premier chapitre, il convient d'ajouter d'autres, dans les domaines suivants :

- **la défense nationale et la sécurité publique ;**
- **la fonction publique, la gouvernance et la digitalisation des administrations ;**
- **l'aménagement du territoire ;**
- **le commerce intérieur ;**

- **la valorisation du patrimoine naturel et le tourisme ;**

- **les relations extérieures, l'intégration économique régionale et sous-régionale.**

Les actions dans ces autres domaines d'intervention de l'État complètent utilement le dispositif de l'accélération de la marche vers le développement.

ASSURER LA DÉFENSE NATIONALE ET LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

La défense et la sécurité sont appréciées, dans de nombreux pays, comme le premier devoir du gouvernement. Elles concernent la souveraineté de l'État, son économie, ses habitants et l'ensemble des institutions publiques et privées du pays.

#1 LA DÉFENSE NATIONALE

Elle est à la fois militaire et non militaire. Elle s'exerce par des moyens armés ou non. Elle est non armée lorsqu'elle se fait par le renseignement, la prévention ou la dissuasion. Ainsi, l'information, la diplomatie et la communication sur l'état des forces de la nation participent de la défense.

La défense dans sa forme classique est essentiellement militaire. Elle est d'autant plus une préoccupation de nos jours que les conflits armés de haute intensité ont éclaté autour de nous (dans la sous-région Afrique centrale) et à travers le monde entre plusieurs pays aux frontières communes.

En parallèle à ces guerres, se développe le terrorisme armé transfrontalier qui déstabilise les pays de façon occasionnelle ou permanente. Le Congo doit être prêt à parer à toute éventualité.





■ **Élaborer, adopter et mettre en œuvre un plan décennal (2029-2038) de modernisation des forces armées congolaises (FAC).** Tous les deux ans, le plan sera évalué à la lumière des évolutions des autres armées (comparables à la nôtre) et de l'appréciation des menaces, en vue d'éventuels ajustements en nombre d'hommes, en équipement et en formation.

■ **Soumettre à l'appréciation de la représentation nationale un projet de loi sur la conscription des jeunes de 18 à 21 ans.**

■ **Intensifier la coopération militaire avec les pays amis,** développés dans le domaine des armées, en vue d'obtenir de l'aide à la

formation de haut niveau de nos soldats et du bon matériel de guerre.

■ **Redorer le blason du métier des armes et restaurer la vocation de soldat.** Le soldat ne doit pas se confondre avec un agent civil de la fonction publique. Il est un agent de l'État, prêt au sacrifice suprême pour la défense de son pays ou des intérêts du pays à l'étranger. Le soldat doit jouir en conséquence d'un statut particulier.



#2 LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Elle intègre la protection des personnes et des biens contre les agissements des délinquants, la protection des personnes, des biens et de l'environnement contre les catastrophes (naturelles et d'origine humaine), la préservation de l'ordre public et de la paix collective.

La sécurité dans notre pays, comme dans presque tous les pays du monde, est mise à l'épreuve chaque jour. Ces derniers temps, elle était particulièrement troublée, dans les grandes villes, par des délinquants appelés " koulounas ", " bébés noirs ", etc.

Certains de nos compatriotes de Brazzaville, de Pointe-Noire, de la Likouala, de la Cuvette, de la Lékoumou et du Pool sont régulièrement aux prises avec des inondations.

Les réseaux sociaux se mêlent désormais aux facteurs potentiels de désordre avec des appels répétés à manifestation de nature à troubler l'ordre public ou la paix dans le pays.

Ce sont autant de menaces pour la sécurité qu'il convient de prévenir ou, le cas échéant, de traiter avec efficacité.



En vue de préserver et de renforcer la sécurité dans notre pays, il importe de :

- **moderniser les services de renseignement** pour une meilleure prévention et anticipation des menaces quelles qu'elles soient ;
- **développer les services de sécurité de proximité.** Mettre en place au moins deux commissariats de police dans chaque quartier d'une agglomération et au moins un par quartier dans une ville moyenne ;
- **implanter une caserne de sapeurs-pompiers et de la protection civile dans chaque arrondissement des villes ;**
- **déployer des brigades de gendarmerie sur l'ensemble du territoire national** de façon à en assurer la couverture intégrale et la sécurité maximale pour tous les habitants et les usagers de la route ;
- **multiplier des patrouilles motorisées** dans toutes les zones du pays jugées les plus exposées aux menaces de trouble à la paix et à la sécurité ;
- **assurer la formation continue des agents de la sécurité (policiers et gendarmes)** pour leur permettre de combattre, avec efficacité, des nouvelles formes de délinquance et de troubles à l'ordre public ;
- **équiper, année après année, la police, la protection civile et la gendarmerie** des matériels adaptés à la préservation sans faille de la sécurité dans notre pays.

#2 LA FONCTION PUBLIQUE

Dans l'exercice de sa mission principale, assurer des services d'intérêt général essentiels à la vie et au fonctionnement de la société, la fonction publique est décriée, par une partie de la population et par presque tous les investisseurs.

Les plaintes récurrentes portent sur la bureaucratie, la négligence, l'incompétence, l'absentéisme, la concussion, etc.

Dans le présent projet de société, le parti est pris, dans le chapitre premier, de renouveler la lutte contre les comportements déviants des agents de l'État.

Il reste que la structuration et le fonctionnement de la fonction publique continuent de poser problème. Hérités de la colonisation, la structure et le fonctionnement de la fonction publique ne sont pas suffisamment adaptés aux exigences du développement de notre pays. Ils sont par exemple trop lourds et complexes au lieu d'être allégés et réactifs.

Il convient d'insister sur la rationalisation de la fonction publique. Insister parce que la rationalisation de l'État (la fonction publique) est déjà traitée dans le détail dans le projet de société « **Ensemble, poursuivons la marche** » (projet de société de 2021 à 2026).

Les principales décisions qui demeurent d'actualité sont :

- continuer de réorganiser les structures, outils et méthodes d'intervention de la fonction publique, en recherchant la plus grande efficacité dans la gestion de la société en général et en particulier dans la conduite des politiques économiques et sociales de la Nation ;
- réorganiser les administrations publiques en fonction des missions régaliennes et des choix faits dans le projet de société. Les ministères dits techniques et autres organes publics d'action ou de régulation seront créés ou réorganisés en fonction des objectifs définis dans le projet de société ;
- réorganiser l'ensemble des instruments de régulation (administration centrale et agences spécialisées de régulation) en tenant compte à la fois des attentes réelles du plus grand nombre des personnes (morales et / ou physiques) concernées et de ce qu'il se fait de mieux, dans les mêmes domaines, à travers le monde ;
- rationaliser les choix budgétaires en élaborant les budgets programmes et en sélectionnant en amont des programmes finançables qui seront totalement exécutés.

À ces décisions, qui demeurent pertinentes, sur la fonction publique, il faut ajouter :

- **l'organisation systématique du concours d'entrée à la fonction publique ;**
- **les concours d'entrée dans les écoles professionnelles de l'État (ENAM, EMNA, ENI, ENS, Écoles de médecine, ...) valent concours d'entrée à la fonction publique ;**
- **l'institution d'un nouveau système d'évaluation et d'avancement des fonctionnaires, fondé sur des résultats en rapport aux objectifs assignés et non simplement sur l'ancienneté ;**
- **la redynamisation des conseils de discipline ministériels et de la commission nationale de discipline.**



#2 LA GOUVERNANCE DE L'ÉTAT

Le projet de société « Ensemble, poursuivons la marche » (2021-2026) aborde la question de la bonne gouvernance dans les termes suivants :

- mieux préparer les cadres à concevoir les politiques économiques et sociales dont a besoin le pays pour son développement ;
- obtenir que les affaires publiques, à tous les niveaux, soient gérées dans la transparence et en toute responsabilité. L'information sur la gestion devra être accessible au public et les gestionnaires seront totalement comptables de leurs actes. Ils rendront régulièrement compte de leur gestion ;
- obliger chaque administration ou organisme public à organiser le suivi-évaluation de ses actes de gestion ;
- recourir au contrôle interne et externe de la gestion publique ;
- sanctionner les gestionnaires des affaires publiques lorsque cela est justifié à la suite d'une évaluation ou d'un contrôle. Les procédures administratives conduisant aux sanctions seront précisées et largement diffusées au sein des administrations et organismes publics ;
- avoir recours à la justice lorsque les fautes commises par les gestionnaires des affaires publiques relèvent du droit pénal.



À l'expérience, il est noté que beaucoup d'agents de l'État ne se préoccupent pas de la bonne gouvernance et semblent ne pas être concernés par les mesures édictées en vue de la bonne gouvernance.

L'existence d'un ministère en charge du contrôle d'État, de la qualité du service public et de la lutte contre les antivaleurs n'a pas fondamentalement changé cela.

Pour la bonne gouvernance de l'État dans la pratique, il est retenu de :

- **créer un haut conseil de la bonne gouvernance**, placé sous l'autorité du premier ministre, chef du gouvernement, avec l'obligation de se réunir au moins deux fois dans l'année, pour faire le point de la mise en œuvre des mesures de bonne gouvernance ;
- **exiger des principaux dirigeants des administrations et organismes publics qu'ils mettent désormais en avant la culture des sanctions punitives**, sous peine d'être eux-mêmes sanctionnés pour laxisme ;
- **réunir régulièrement les conseils de discipline des ministères et la commission nationale de discipline**, appelés à se prononcer sur les cas d'indiscipline des agents de l'État ;
- **rendre publiques, pour l'exemple et la dissuasion, les décisions** des conseils et de la commission de discipline sanctionnant les agents de l'État pour non-respect des règles de bonne gouvernance.

#3 LA DIGITALISATION DES ADMINISTRATIONS



De nos jours, un pays moderne ou en voie de modernisation se reconnaît par le niveau de digitalisation de son administration publique et de ses services publics.

Parmi les nombreux avantages de la digitalisation il y a :

- la rationalisation des administrations, facteur de plus grande efficacité au service du développement ;
- la rapidité dans l'exécution des services demandés par les administrés (y compris les investisseurs et les primo-créateurs des entreprises) ;
- une meilleure information des administrations sur les demandeurs de services et une meilleure gestion des données des administrés ;
- la transparence des procédures et une meilleure traçabilité des actes ;
- une bonne gestion interne des administrations et de leurs agents ;
- l'absence de contact physique entre l'agent de l'État et le demandeur de service. Cela réduit à zéro les risques de corruption, de concussion, de clientélisme et d'autres comportements déviants de l'agent de l'État ou de l'administré ;
- les économies de temps et d'argent réalisées en évitant d'être aux prises directes avec la bureaucratie ou avec les agents de l'État en manque de scrupules ;
- l'augmentation des recettes publiques grâce au paiement en ligne des impôts, taxes, amendes, etc.

Pour la digitalisation effective des administrations publiques, entre 2026 et 2031, l'État se doit de :

- **augmenter ses capacités d'offre d'électricité à toutes les administrations ;**
- **développer l'accès à internet haut débit dans les administrations** et au sein de la population ;
- **réduire**, en tant que fournisseur d'accès à internet haut débit (via Congo-Telecom), **les prix pour les populations ;**
- **organiser et développer des plateformes numériques au profit des administrations publiques ;**
- **soutenir**, avec des moyens financiers adéquats, **la formation des agents de l'État**, sélectionnés en vue d'acquérir des connaissances et des capacités à diffuser et à entretenir la digitalisation des administrations ;
- **encourager l'entrepreneuriat numérique**, qui accompagnera la digitalisation des administrations publiques.



L'aménagement du territoire a tout d'une stratégie nationale de développement en ce qu'elle s'entend d'un ensemble des politiques publiques visant à transformer l'espace géographique d'un pays pour une meilleure vie de ses habitants.

La **transformation de l'espace** porte, pour l'essentiel, sur les infrastructures, les activités économiques, la protection de l'environnement et le peuplement des différentes parties du pays. Elle s'applique en zones urbaines (urbanisme) et en zones rurales.

#1 LES POLITIQUES D'URBANISME

Elles avaient commencé à être mises en œuvre de façon systématique au début des années 2000, avec « **la municipalisation accélérée** » (2004-2016).

Brazzaville et les chefs-lieux des dix (10) départements d'alors étaient concernés. L'opération visait la dotation des départements, principalement des villes, en infrastructures de base (aéroports, routes bitumées d'interconnexion des villes du département au chef-lieu, voiries urbaines, réseaux d'électricité et d'eau potable, ...) et en infrastructures sociales (écoles, centres de santé intégrés, logements sociaux, sièges des différentes administrations publiques, casernes, stades omnisports, etc.).

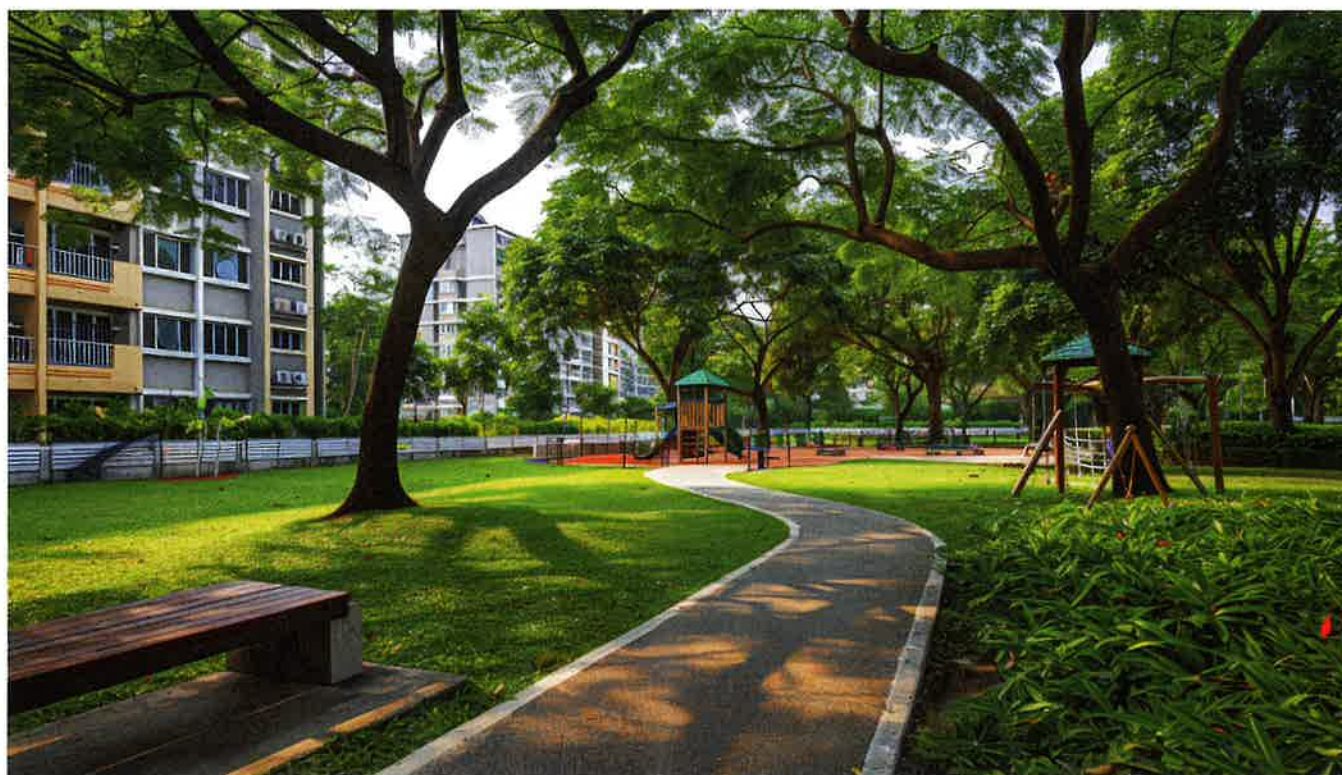
À ce jour, Brazzaville et les chefs-lieux des anciens dix départements disposent d'un minimum d'infrastructures urbaines.

La municipalisation accélérée n'a pas suffi à urbaniser les villes de l'intérieur et à moderniser Brazzaville et Pointe-Noire.

Dans le cadre de l'accélération de la marche vers le développement, il sera nécessaire de :

- **mettre en œuvre des programmes spécifiques de réaménagement et de modernisation des deux principales agglomérations du pays (Brazzaville et Pointe-Noire).** Ces programmes seront sous-tendus par une loi de programmation couvrant la période 2026-2031. Ils s'appliqueront en tenant compte du schéma national d'aménagement du territoire et de la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire ;
- **élaborer**, en prenant appui sur le schéma national d'aménagement du territoire et sur la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire, **des plans d'aménagement des villes de l'intérieur qui n'en ont pas ;**

- **veiller à la bonne application de tous les plans d'aménagement des villes ;**
- **intégrer désormais les problématiques sociales** (prévention de la délinquance, insertion sociale des jeunes des quartiers, assistance aux personnes âgées et à celles vivant avec handicap, sécurité des habitants, ...) **et environnementales** (végétalisation des quartiers, collecte et traitement des déchets des ménages, entretien des espaces publics, ...) **dans la gestion au quotidien des villes ;**
- **développer différents types de transport urbain dans les villes de plus de 100.000 habitants** (transport public en bus privés ou de l'État ou de la collectivité locale, en taxis ou en voiture « Uber », en « tramway » à Brazzaville et à Pointe-Noire) ;
- **construire davantage de logements sociaux dans les villes de plus de 100 000 habitants** et encourager les promoteurs privés à augmenter, dans les mêmes villes, l'offre de logements et de l'immobilier commercial ;
- **décourager l'étalement des villes en construisant des logements sociaux à la verticale** et en incitant les promoteurs immobiliers à faire de même, tout en refusant d'accorder des permis de construction de nature à étaler sans cesse les villes ;
- **construire des espaces publics d'accès à internet haut débit** (payant) et encourager les investisseurs privés à installer des « cybercafés » à différents endroits des villes, pour faciliter l'accès des citoyens aux services en ligne ;
- **créer de grands espaces verts ou bleus** (parcs et grands jardins publics, lacs artificiels, bassins de rétention d'eau de pluie, ...) **dans chaque ville ;**
- **installer des mobiliers urbains fonctionnels et accessibles** (fontaines, poubelles et toilettes publiques, bancs publics, barrières de protection des trottoirs, etc.) **dans toutes les villes du pays.**



#2 LES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT DES ZONES RURALES

Ces politiques visent l'amélioration du cadre et des conditions de vie des populations des zones rurales.

Elles doivent s'appuyer sur des plans de développement local élaborés, pour chaque département du pays, grâce à l'appui du PNUD.

Dans le document intitulé « Programme accéléré du développement communautaire », support des plans de développement local, produit par le PNUD, il est fait mention des principaux résultats escomptés en 2030, en rapport au développement des zones rurales :

- 1,1 million d'habitants des zones rurales sortiront de l'état de pauvreté et de fragilité ;
- 500 000 de l'extrême pauvreté ou de la pauvreté multidimensionnelle sévère ;
- 800 000 habitants de ces zones auront accès à un système de santé de qualité ;
- 950 000 auront accès à une eau potable.
- 650 000 auront accès à "l'électricité verte fiable et bon marché" ;

- 750 000 emplois seront créés par le dynamisme des économies locales.

Ce programme de cinq ans, évalué à 738 millions de dollars US (442,8 milliards fca) pour 1\$=600 fca), financé en grande partie par le PNUD, servira de référence pour le développement des zones rurales.

Il comporte six axes d'intervention :

- l'édification des structures de santé ;
- la mise en place d'un dispositif d'éducation/formation professionnelle ;
- le développement de microcentrales hydroélectriques ;
- la formation, le financement et le suivi des populations œuvrant dans le domaine de l'agriculture au sens large ;
- l'aménagement et l'entretien des voies d'accès ;
- l'encadrement pour le développement des activités économiques durables génératrices de revenus.



En complément du programme accéléré du développement communautaire, l'État poursuivra ses objectifs, se rapportant aux villages.

- Installer un dispositif de fourniture d'eau potable fonctionnant à l'énergie solaire ou réhabiliter le dispositif existant dans chaque village accessible.
- Ouvrir une école primaire publique dans chaque village de plus de cent (100) habitants et dans un rayon de 10 km pour n'importe quel autre village.
- Connecter au réseau d'électrification rurale tout village situé en proximité des lignes de transport ou de distribution.
- Ouvrir un collège d'enseignement technique ou d'enseignement général dans les villages ayant au moins cent (100) enfants âgés de 10 à 16 ans.
- Mettre en place des dispositifs d'énergie solaire, avec des batteries de stockage, dans les villages éloignés du réseau d'électrification rurale.



Le commerce intérieur bien organisé offre un marché sûr aux TPE, PME/PMI, aux coopératives et autres groupements agricoles en même temps qu'il contribue à la lutte contre l'inflation, dans un cadre structuré et réglementé de la concurrence.

Mieux organisé, le commerce intérieur permet de combattre les ventes à la sauvette et de maximiser le produit des impôts et taxes payés à l'État par les commerçants.

Il est nécessaire de continuer de développer le commerce intérieur et d'améliorer la législation et la réglementation y relatives.

#1 LA PROMOTION DU COMMERCE INTÉRIEUR

Elle vise à supprimer les obstacles - qui existent encore - à la libre circulation des biens, à faciliter l'usage des nouvelles technologies utiles au commerce (les applications du commerce en ligne), à améliorer les marchés physiques et à renforcer les contrôles de qualité et du respect de la légalité.

SUPPRIMER LES OBSTACLES À LA LIBRE CIRCULATION DES MARCHANDISES.

- **Aménager des routes ou des pistes d'évacuation des denrées agricoles (au sens large) des lieux de production vers ceux de la consommation.**
- **Inciter les promoteurs privés de la logistique** à déployer leur activité au profit des producteurs agricoles ou des industriels qui ne peuvent pas assurer seuls l'évacuation de leur production.
- **Lever toutes les barrières de la police ou de la gendarmerie** qui entravent la libre circulation des marchandises à travers le pays.

FACILITER L'USAGE DES NOUVELLES TECHNOLOGIES UTILES AU COMMERCE.

- **Aider à la création et au développement des plateformes numériques des commerçants.**
- **Inciter à la pratique de « l'e-commerce »** pour tous les biens et services.
- **Participer à la sensibilisation des consommateurs à l'existence et au bien-fondé de l'e-commerce.**

AMÉLIORER LES MARCHÉS PHYSIQUES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE.

- **Poursuivre la construction des marchés modernes dans toutes les villes du pays,** à l'instar de celui de l'arrondissement 4 à Pointe-Noire.
- **Construire quelques autres marchés de gros** en périphérie de Pointe-Noire, de Ouesso, de Dolisie et d'Oyo, à l'exemple de celui de Yié dans le Département de Djoué-Léfini.
- **Encourager les investissements privés d'implantation des grands magasins,** des supermarchés, des galeries, des centres commerciaux et des « mall » dans les principales agglomérations du pays.

RENFORCER LES CONTRÔLES DE QUALITÉ ET DU RESPECT DE LA LÉGALITÉ.

- **S'assurer que les biens et services mis sur le marché intérieur respectent les critères de qualité préalablement définis dans les textes en vigueur.**
- **Contrôler sur le terrain les conditions de production des biens agricoles et industriels** ainsi que le respect des normes de production en vigueur ou communément admises.
- **Lutter contre l'introduction dans le marché intérieur des biens issus de la fraude** ou des usines non déclarées, non contrôlées et donc non conformes aux lois et règlements du pays.
- **Sanctionner les commerçants qui ne respectent pas les lois et règlements du commerce en vigueur.**



#2 L'ÉVOLUTION DE LA LÉGISLATION ET DE LA RÉGLEMENTATION SUR LE COMMERCE INTÉRIEUR

La dernière grande loi sur le commerce intérieur (« Loi réglementant l'exercice de la profession de commerçant en République du Congo ») date du 24 novembre 2005. Elle est dépassée sur plusieurs plans.

Elle est centrée, ainsi que l'indique son intitulé, sur le commerçant et non sur le commerce. Elle ne traite pas des consommateurs encore moins du commerce en ligne.

Une nouvelle loi et des nouveaux règlements sur le commerce s'imposent. Il est aussi temps de concevoir un code de commerce (compilation de l'ensemble des lois et règlements régissant toutes les activités commerciales qui se déploient au Congo).

Le code évoluera chaque année comme le code général des impôts ou par période comme le code OHADA.

Dès mai 2026, le gouvernement se préoccupera de :

- **élaborer un projet de loi sur le commerce** avec une partie consacrée au commerce électronique ;
- **prendre des décrets** d'application de la nouvelle loi sur le commerce ;
- **lancer des travaux d'élaboration du code national de commerce** en se conformant au Traité de l'OHADA ;

- **élaborer des projets de loi et des règlements spécifiques.** Ils régiront des aspects particuliers tels que :

les microentreprises individuelles, les très petites entreprises avec associés évoluant dans le commerce intérieur ;

la dynamisation des commerces de proximité ;

les divers commerces (hôtels, restaurants, vente de produits des artisans, etc.) s'installant aux alentours des sites touristiques ;

- **simplifier et faciliter les procédures d'installation des petits commerçants de nationalité congolaise** sur l'ensemble du territoire national.



SECTION V

VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL ET LE TOURISME

Dans beaucoup de pays à travers le monde, le tourisme occupe une place importante dans la formation de la richesse nationale. La part du tourisme dans le PIB mondial (**100 000 milliards de dollars US**) est aujourd'hui autour de **10%** soit **10 000 milliards de dollars US**. Cette part oscille entre **9 et 15%** dans les grands pays touristiques développés (14,3% en Espagne, 13% en Italie, **9,1%** l'Allemagne, **9%** au Royaume-Uni et **8,5%** en France) et entre **7 et 11%** dans les pays touristiques africains (**11%** en Égypte, **9%** en Afrique du Sud et **7%** au Maroc).

Les activités touristiques et les voyages emploient aujourd'hui **300 millions de personnes** dans le monde et le « World Travel and Tourism, Council » (WTTC) projette à 126 millions le nombre d'emplois supplémentaires créés dans le monde d'ici à 2032.

En dépit de **nombreux atouts touristiques** et des appuis de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) ainsi que du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), notre pays n'a pas encore atteint l'objectif de 10% du PIB venant du tourisme.

Pour espérer atteindre et dépasser cet objectif en 2031, il est important de mettre en valeur le patrimoine naturel, l'un des principaux supports du tourisme, dans notre pays.



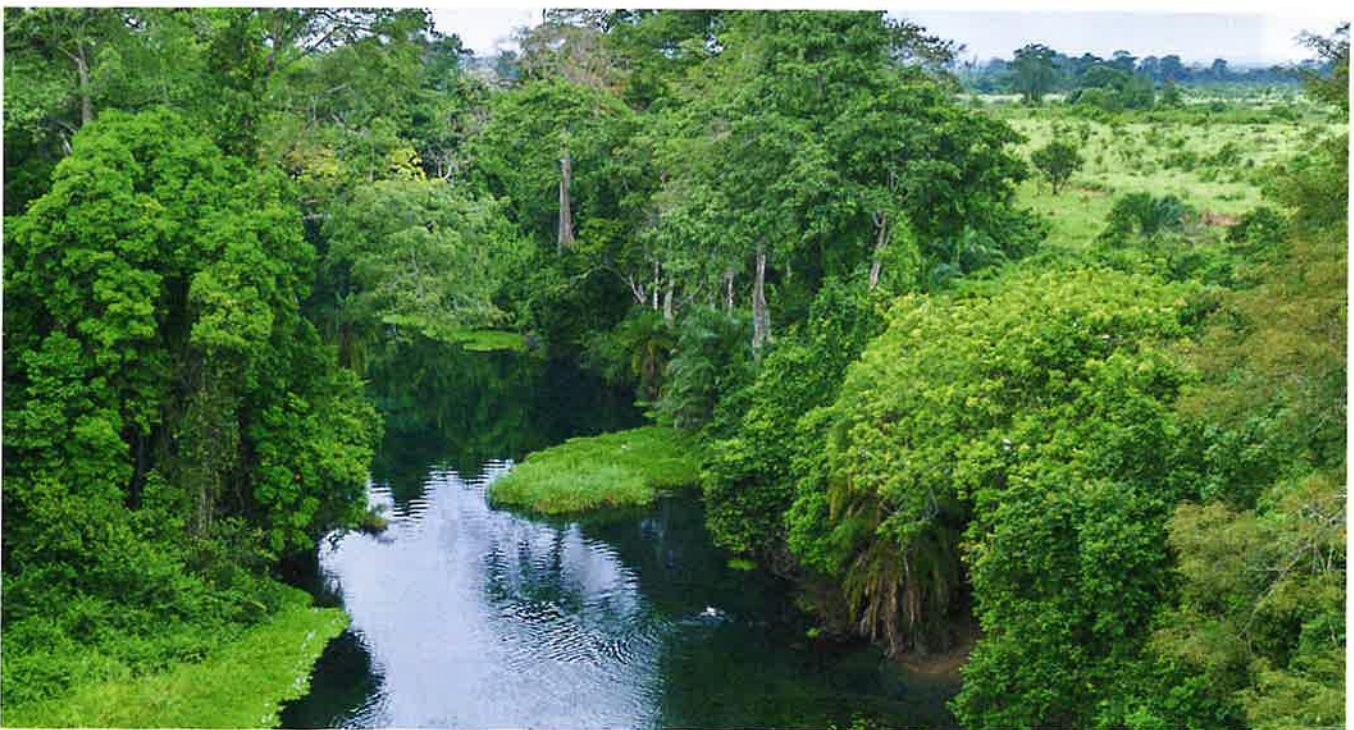
#1 LA VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL

Le pays dispose d'un patrimoine naturel varié et présent sur l'ensemble du territoire. On y trouve des forêts (2/3 de la superficie totale du pays) avec une faune diversifiée faite de grands mammifères (éléphants, gorilles, chimpanzés, buffles, ...) et de beaucoup d'autres espèces rares.

Le pays a également une bande littorale (de l'océan Atlantique) de 170 kilomètres, le fleuve Congo (deuxième plus long d'Afrique après le Nil) **et ses affluents** ainsi que plusieurs autres cours d'eau.

Partout au Congo, il y a des paysages pittoresques et des sites dignes d'intérêt (Gorges de Dioisso, Falaises d'Inoni, Falaises de Manguenguengue, les lacs Cayo, Télé, Nanga, ...).

Deux (2) sites du Congo sont inscrits par l'UNESCO au patrimoine mondial (Trinational de la Sangha et zones de conservation des forêts du bassin du Congo).



C'est l'ensemble de ce patrimoine naturel qui doit être valorisé pour servir de tremplin au tourisme. Pour y parvenir, l'État sera tenu de :

- **définir et mettre en œuvre un plan spécifique de gestion de l'ensemble du patrimoine naturel**, recensé à l'effet de servir de support à l'écotourisme ;
- **augmenter le nombre des aires protégées** à travers le pays en renforçant l'application de la stratégie et du plan d'action nationale de la protection de la biodiversité ;
- **inciter et impliquer les populations locales dans la protection et la restauration de la biodiversité**, se trouvant dans la proximité de leur lieu de vie ;
- **transférer aux collectivités locales certaines compétences environnementales** notamment la gestion durable des écosystèmes ;
- **sensibiliser l'ensemble des habitants du pays à l'importance de protéger et de mettre en valeur le patrimoine naturel national** ;
- **combattre la chasse et les trafics illégaux des animaux de la faune nationale** ;
- **intensifier la coopération internationale** de nature à aider le pays à mieux protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel national.



#2 LES ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME

Notre pays peut proposer différentes formes de tourisme : l'écotourisme, le tourisme balnéaire, le tourisme culturel, le tourisme de loisirs (de détente, de repos et de divertissement), le tourisme d'affaires, le tourisme rural et gastronomique.

Toutes ces formes de tourisme sont à promouvoir. En tenant compte de l'organisation en place, l'écotourisme mérite d'être mis en avant dans un premier temps. Les parcs nationaux d'Odzala-Kokoua et de Nouabalé-Ndoki ainsi que les réserves de Conkouati-Douli et de Lesio Luna sont aménagés (de façon sommaire dans certains cas) et accueillent déjà quelques touristes étrangers.

■ **Élaborer pour chaque forme de tourisme une politique spécifique de son développement.**

■ **Construire des infrastructures publiques** de facilitation de chaque forme de tourisme (routes d'accès aux lieux du tourisme, héliports, embarcadères ou petits ports, aires de repos le long des routes, achèvement et équipement des aéroports de l'hinterland, etc.).

■ **Renforcer la sécurité sur et autour de tous les lieux touristiques.**

■ **Inciter des entreprises privées à investir dans les infrastructures touristiques**, en utilisant des avantages ciblés (baux emphytéotiques à coûts nuls ou très faibles, délivrance facilitée des autorisations d'occupation temporaire du domaine public, facilités fiscales, ...).

■ **Soutenir les promoteurs des hôtels de bon standing**, de moyens de transport confortables et sûrs, des restaurants de bonne qualité, des boutiques de souvenirs, des magasins, des pharmacies et cliniques, aux alentours des lieux de tourisme.

■ **Ouvrir une « filière tourisme » dans les universités**, instituts et autres établissements publics d'enseignement supérieur.



■ **Encourager les écoles professionnelles privées** à développer des programmes en relation avec l'ensemble des métiers du tourisme.

■ **Simplifier le processus d'obtention du visa touriste** en instituant la demande de visa en ligne et la délivrance, contre un paiement plus élevé, des visas à l'arrivée au Congo.



- **Positionner la destination Congo sur le marché international** par une campagne permanente et par la participation aux foires, rencontres et salons touristiques internationaux ainsi que par la diplomatie.
- **Nouer**, par le truchement des ministères du tourisme et de la coopération internationale, **des partenariats avec des « Tour Operator »** de renom en vue de vendre la destination Congo.
- **Encourager la création des agences nationales de voyage et du tourisme.**
- **Promouvoir le tourisme intérieur**, celui effectué par des Congolais à l'intérieur des frontières nationales.
- **Collaborer avec les organisations internationales du tourisme** (OMT, WTTC, ...) afin de bénéficier de leurs conseils et appuis pour le développement du tourisme dans notre pays.
- **Lutter contre le tourisme illégal et le surtourisme.**

DYNAMISER LA DIPLOMATIE ÉCONOMIQUE, L'INTÉGRATION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE ET SOUS-RÉGIONALE

Depuis le début de la guerre en Ukraine (février 2022), le **monde vit sa fragmentation géopolitique**. Elle s'est accentuée à la suite de l'élection d'un nouveau Président des États-Unis d'Amérique. Cette **logique de morcellement et de cloisonnement du monde ne saurait être la nôtre**.

Il n'y aura pas de développement du Congo **sans la coopération à l'échelle mondiale**. L'Afrique ne suffit pas à la réalisation de toutes nos ambitions économiques et sociales.

Malgré la division du monde en régions, ayant tendance à ne coopérer au fond qu'entre elles, le Congo recherchera toujours la coopération à la plus grande échelle possible, pour assurer l'accélération de sa marche vers le développement.

Il veillera en même temps à **contribuer à la progression de l'intégration économique régionale** (l'Afrique en général) **et sous-régionale** (l'Afrique centrale aux sens restreint et large).

Les pays du monde sont très interdépendants. Leur développement ou le maintien de leur croissance tient à cette interdépendance. Notre pays n'y fait pas exception. Le développement économique et social du Congo est l'idéal de son peuple. Les relations du Congo avec d'autres pays se justifieront avant tout à l'aune de cet idéal.

#1 LA DIPLOMATIE DU DÉVELOPPEMENT

- **Se doter des capacités de négociation permettant de conclure des accords, bénéfiques sur le plan du développement économique et social.**
- **Privilégier le partenariat économique dans les relations avec d'autres pays et avec les institutions internationales à caractère économique et financier.**
- **Entretenir et densifier le partenariat stratégique global noué avec la Chine.**

- **Renforcer les relations économiques avec les pays développés ou émergents** (non hostiles au Congo) ayant des dispositions et des capacités de contribution au développement de notre pays.
- **Accompagner et aider les entreprises et les entrepreneurs nationaux à tisser des partenariats**, de développement des affaires au Congo.
- **Prendre attache avec les principaux dirigeants des grandes entreprises à travers le monde** pour susciter leur intérêt à venir investir au Congo.
- **Tirer avantage de toutes les dispositions favorables au développement, proposées par les organisations internationales auxquelles appartient le Congo.**
- **Améliorer l'image du pays à l'extérieur**, par la bonne gouvernance, la mise en œuvre efficace des politiques économiques et sociale, le haut niveau de sécurité publique, l'impartialité de la justice, l'efficacité des administrations publiques et des gages de maintien de la stabilité politique.
- **Proposer des visites du pays aux hommes d'affaires et aux principaux leaders mondiaux.**



#2 L'INTÉGRATION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE ET SOUS-RÉGIONALE

A. INTÉGRATION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

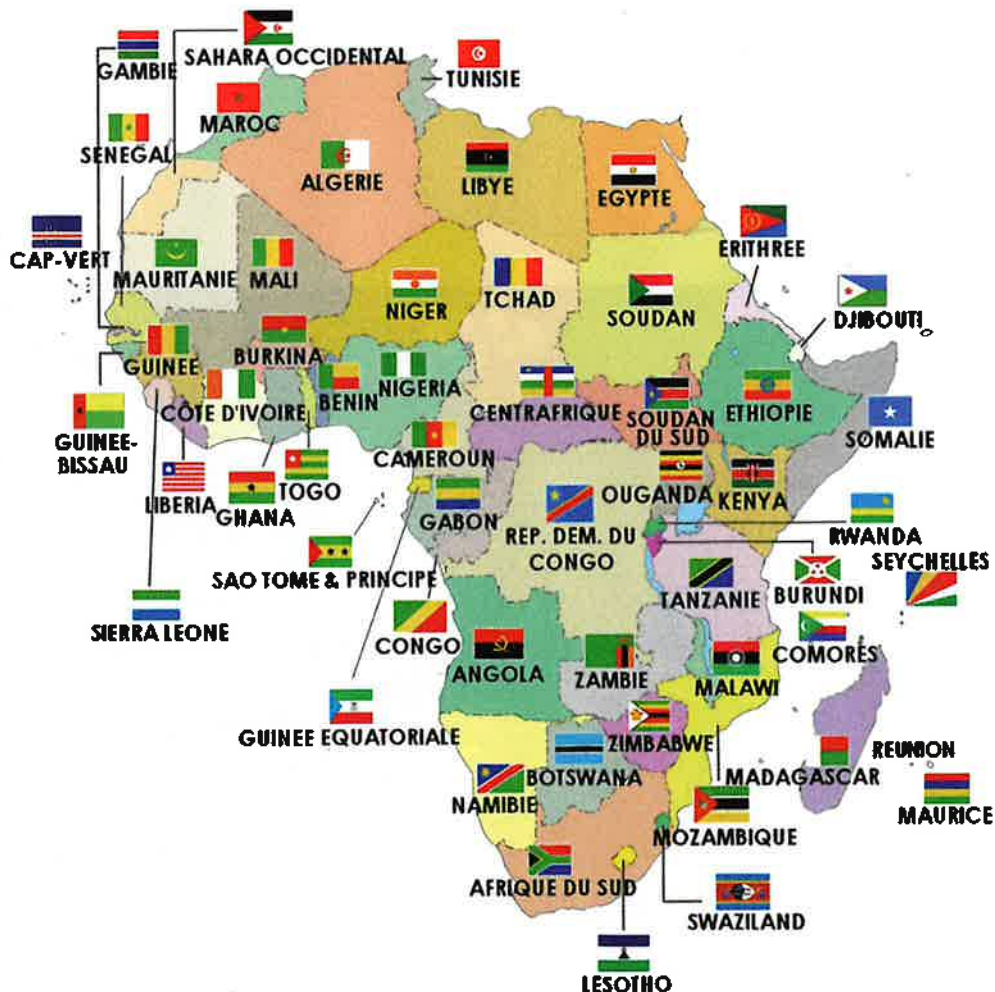
L'instrument le plus récent de l'intégration économique régionale est la ZLECAF (zone de libre-échange continentale africaine). C'est le marché unique pour toute l'Afrique et ses 1,5 milliard d'habitants.

Le Congo, comme tous les autres pays d'Afrique, à l'exception de l'Érythrée, est État partie à l'accord portant création en 2018 de la ZLECAF.

Notre pays s'organise pour tirer profit de ce marché unique africain.

Il a élaboré, à cet effet, une stratégie nationale (2021-2030) dont les principaux objectifs sont :

- mettre en place un dispositif réglementaire et institutionnel adapté, pour la mise en œuvre de la ZLECAF dans ses différents volets (douane, qualité, services, concurrence, investissement et propriété intellectuelle) ;
- développer une offre élargie de biens et services compétitifs ;
- développer des infrastructures de transport, d'énergie, des télécommunications et du numérique pour réduire les coûts, augmenter la production et les échanges et valoriser la situation géographique du pays ;
- mettre en place des mécanismes de mobilisation des financements internes et externes.



Cette **stratégie de conquête** des parts de marché en Afrique sera complétée par :

- **l'identification des activités comportant un avantage comparatif absolu pour le Congo** et l'incitation des entreprises à y investir ;
- **l'encouragement à la création des grandes entreprises de droit congolais** se positionnant sur les créneaux porteurs dans les échanges commerciaux africains ;
- **le soutien à la construction des infrastructures** reliant physiquement ou par le numérique la sous-région Afrique centrale à d'autres sous-régions d'Afrique. Cela pour faciliter les exportations du Congo vers tous les autres pays d'Afrique ;
- **la sélection et la formation des cadres** de la fonction publique pour le conseil aux entreprises exportatrices et pour le suivi-évaluation de l'impact de la ZLECAF sur l'économie nationale ;
- **la lutte contre les importations non conformes aux règles de la ZLECAF** et contre l'entrée au Congo des produits de mauvaise qualité (menaçant la santé des personnes), même s'ils obéissent aux règles de la ZLECAF.

B. INTÉGRATION ÉCONOMIQUE SOUS-RÉGIONALE

Elle concerne notre appartenance à la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC) et à la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC).

Ce sont les deux premiers rayons d'intégration économique de notre pays.

Au niveau de la CEMAC, l'État doit :

- **pousser à la réalisation de tous les projets intégrateurs (physiques et non physiques) impliquant notre pays.** Il s'agit par exemple des routes et des voies navigables transfrontalières, de l'interconnexion des voies ferrées et des réseaux électriques, des infrastructures numériques, de "l'itinérance des données" (le "roaming") sans frais spécifiques, du renforcement commun des capacités des étudiants, des chercheurs et autres professionnels ;
- **attirer des investissements directs des grandes entreprises** installées dans les autres pays de la CEMAC et qui exportent l'essentiel de leur production ;
- **intensifier les exportations du pays vers les cinq autres pays de la CEMAC**, en aidant les producteurs agricoles au sens large, les entreprises industrielles et les entreprises de service à écouler le surplus de leur production (celle qui n'est pas consommée au Congo) dans l'ensemble de la sous-région ;
- **participer activement à la coordination des politiques économiques** nationales pour amortir les chocs exogènes et endogènes économiques.

Au niveau de la CEEAC, les prescriptions retenues pour la CEMAC s'appliquent à elle aussi, à l'exception de la coordination des politiques économiques nationales.

Cette exception révèle l'imperfection de l'intégration économique des onze (11) pays de la CEEAC, malgré le Traité qui en son chapitre X consacre la « **coopération dans les domaines économique, monétaire, financier et des paiements** ».

Il est dans l'intérêt du Congo d'être dans une CEEAC forte et dynamique, l'État se donne le devoir, pour les cinq prochaines années, de :

- **travailler à l'approfondissement de l'intégration économique au sein de la CEEAC**, allant jusqu'à la monnaie unique (comme c'est déjà le cas avec la CEMAC) dans un horizon de 10 à 20 ans ;
- **obtenir dans les meilleurs délais la levée des barrières commerciales** encore en vigueur au travers des droits de douanes imposés dans les pays de la CEEAC non-membres de la CEMAC.



Chapitre 3

CONDITIONS DE L'ACCÉLÉRATION DE LA MARCHÉ VERS LE DÉVELOPPEMENT

Elles sont des prérequis pour déployer, en toute assurance et avec des chances de succès, les actions de l'accélération de la marche vers le développement.

Les conditions retenues sont :

- **la préservation de la paix, de l'unité nationale et de la stabilité politique** (Section I) ;
- **le renforcement de l'État de droit et de la citoyenneté** (Section II) ;
- **la pratique de l'éducation civique, du patriotisme et du vivre ensemble** (Section III) ;
- **l'approfondissement de la décentralisation et de la démocratie** (Section IV).



SECTION I

PRÉSERVER LA PAIX, L'UNITÉ NATIONALE ET LA STABILITÉ POLITIQUE

La préservation de la paix, de l'unité nationale et de la stabilité politique constitue une condition sine qua non à l'accélération de la marche vers le développement.

La paix, l'unité nationale et la stabilité politique sont redevenues une réalité dans notre pays depuis le début des années 2000.

Ce n'était pas le cas entre 1960 et 1979 et entre 1990 et 2000.

Il ne faut avoir cesse d'ancrer ces trois valeurs dans les mœurs du pays afin de permettre aux autorités qui exercent le pouvoir d'État de mettre en œuvre leurs solutions de développement du pays.

#1 LA PRÉSERVATION DE LA PAIX EN GÉNÉRAL ET DE LA PAIX CIVILE

Si la paix en général est l'absence de guerre, la paix civile est plus que l'absence de guerre. Elle implique l'improbabilité de tentative de soulèvement contre les autorités mises en place à la suite des élections.

Entre 2026 et 2031, l'État continuera de se préoccuper de la préservation de la paix en général et de la paix civile en particulier. Pour ce faire, il y a lieu de :

- **inculquer la valeur cardinale de paix** dans les esprits de tous les citoyens du Congo. Cela se fera ou continuera de se faire à l'école primaire, au collège et au lycée, dans le cadre de l'enseignement portant sur l'éducation civique.

Dans les lieux de vie (quartiers et villages) et dans les lieux de travail (administrations publiques et privées) des réunions seront organisées, animées par des sachants, sur la paix en général et sur la paix civile ;

- **entretenir en permanence le dialogue entre les acteurs politiques**, sous quelque forme que ce soit. Ce dialogue se déroulera au sein des institutions démocratiques où siègent la majorité et l'opposition ou en dehors de celles-ci. Il sera comme le dialogue politique d'usage précédant l'élection présidentielle ou les élections législatives ;

- **continuer d'améliorer l'institution judiciaire** afin qu'elle soit reconnue par tous comme instrument impartial de protection et de réparation des droits de chacun dans la société.

Il ne doit pas y avoir de justice de «grands» et de justice de «petits». Il n'y aura que la justice pour tous, impartiale, égale, intègre et garante de la paix ;

- **garantir l'épanouissement de chaque citoyen**, par l'offre de l'égalité des chances et par des mécanismes appropriés de justice sociale, pour éviter qu'il ne cède à la tentation de la violence.

#2 LA PRÉSERVATION DE L'UNITÉ NATIONALE

Le Congo appartient à tous les Congolais. Tous ensemble, ils doivent le porter au développement. C'est la Nation unie qui facilite les avancées du pays. Un peuple divisé fait la faiblesse du pays. Un peuple uni fait Nation. Et, une Nation est capable de grandes choses.

L'histoire de notre pays a montré que chaque fois que certains dirigeants politiques ont réussi à instrumentaliser une partie du peuple pour l'opposer à une autre, cela s'est terminé en guerre civile et en un recul du pays.

La même histoire enseigne que l'unité nationale a toujours facilité l'avènement des progrès économiques et sociaux dans le pays.

Depuis l'an 2000, date de la fin de la dernière guerre civile, notre pays enregistre des progrès sur les plans économique et social. Nous les devons à la paix, à l'unité nationale, à la stabilité politique, à l'engagement des citoyens et aux choix judicieux faits par les dirigeants du pays.

Il faut par conséquent toujours préserver l'unité nationale pour faciliter l'accélération de la marche vers le développement.



- **Veiller à l'appropriation par tous de l'obligation de vivre ensemble dans la fraternité, la cohésion et la solidarité.**
- **Renforcer dans la conscience de chaque citoyen**, par des campagnes de communication, le sentiment d'appartenance au même ensemble et du destin partagé.
- **Pratiquer un aménagement du territoire équitable**, de rééquilibrage, intégrateur et non discriminatoire, comme ce fut le cas avec « la municipalisation accélérée ».
- **Veiller au brassage des populations sur les lieux de vie et de travail**, dans les institutions publiques et dans les associations.
- **Construire un récit national et une fierté nationale**, fondés sur des faits glorieux de l'histoire nationale et des motifs nationaux de fierté.
- **Offrir une égale protection et des égales chances de réussite à tous les citoyens.**
- **Consacrer le droit à l'épanouissement pour chaque citoyen.**
- **Lutter contre toutes les formes de séparatisme, d'ethnocentrisme ou de communautarisme**, par le droit ou par la bonne information ou encore par la présence et l'action positive de l'État.
- **Soutenir les sports collectifs de participation aux compétitions internationales** (football, handball, ...) en vue du rayonnement des équipes nationales à l'international, alimentant ainsi le récit national et la fierté nationale.



#3 LA PRÉSERVATION DE LA STABILITÉ POLITIQUE

Il en va de la stabilité politique comme de la bonne santé d'un corps. L'instabilité politique correspond alors à la mauvaise santé. Elle renvoie à l'éphémère, à la fragilité et à l'impuissance.

Tout investissement important, pour être réalisé, nécessite de la stabilité en général et de la stabilité politique, en particulier dans les pays sous-développés.

Il n'y a pas eu et il n'y aura pas de grands investissements au Congo en situation d'instabilité politique. C'est une leçon de l'histoire. Les grands investissements du premier plan quinquennal (1982-1986) et de la municipalisation accélérée (2004-2016) ont été effectués sous l'empire de la stabilité politique.

Le pays n'a pas vu de grands investissements entre 1990 et 2000, période d'instabilité politique et donc de grande incertitude.

La stabilité politique qui règne dans notre pays est à préserver, afin de permettre la réalisation des investissements pour l'accélération de la marche vers le développement.

- **Organiser, aux dates prescrites par la constitution, des scrutins politiques libres, transparents, justes et convaincants.**
- **S'en tenir à la loi et la faire respecter sans faiblesse, de tout temps, partout et pour tout le monde.**
- **Protéger les institutions de la République et les pouvoirs mis en place, à la suite des élections, de toutes les manœuvres de déstabilisation d'où qu'elles viennent.**
- **Bannir et donc réprimer toute tentative d'accès au pouvoir pas des moyens anticonstitutionnels.**
- **Garantir la paix civile** par l'éducation civique, par le dialogue politique ou, **en tant que de besoin, par le recours à la force légale.**
- **Renforcer et protéger la liberté des médias** tout en veillant au respect par eux de toutes les dispositions législatives et réglementaires qui leur sont opposables.
- **Veiller au respect des droits** à la libre réunion et à la libre expression des partis politiques qui obéissent aux lois en vigueur.
- **Assurer le progrès du pays en pratiquant la bonne gouvernance des affaires publiques et en mettant en œuvre des politiques économiques et sociales, aux résultats probants.**

RENFORCER L'ÉTAT DE DROIT ET LA CITOYENNETÉ

Chaque personne - physique ou morale - se sent en confiance là où prévaut l'État de droit. Autant chacun est tenu de respecter la loi, autant chacun a droit à la protection offerte par la loi. En substance, c'est cela l'État de droit.

Le citoyen exige de l'État le respect de ses droits et l'État attend de chaque citoyen qu'il accomplisse ses devoirs :

- **la participation à la vie** (politique, économique et social) **du pays** ;
- **la contribution à la solidarité nationale et au financement des services publics**, par le paiement de l'impôt, en fonction de ses revenus ;
- **l'engagement à œuvrer pour le développement du pays.**

Ce sont là quelques aspects de la citoyenneté.

L'État de droit et la citoyenneté, tels que caractérisés, sont à renforcer pour mieux accompagner l'accélération de la marche vers le développement.

#1 LE RENFORCEMENT DE L'ÉTAT DE DROIT

Les entreprises installées dans notre pays, pièce essentielle dans l'accélération de la marche vers le développement, ne sont pas pour la plupart satisfaites de l'État de droit. Elles estiment ne pas être assez protégées en dépit des bonnes lois qui existent dans le pays.

De même que certains habitants (consommateurs participant à l'évolution de la production et de l'emploi) soutiennent que les autorités publiques n'agissent pas toujours dans le cadre fixé par la loi. Ils se disent en insécurité juridique et ne trouvent pas l'impartialité recherchée dans la justice du pays.

Il y a aussi des comportements de certaines entreprises et de quelques habitants qui sont manifestement contraires à la loi. Les transgresseurs ont souvent tendance à rechercher la protection d'une autorité publique ou à corrompre les magistrats.

Ce sont autant des faiblesses de l'État de droit à corriger.

Renforcer l'État de droit revient à :

- **adopter des lois pertinentes et les faire respecter ;**
- **renforcer les capacités du système judiciaire** par la formation continue et l'équipement soutenu des services ;
- **veiller à la numérisation progressive de la gestion des dossiers de justice ;**
- **faire évoluer les institutions judiciaires nationales** dans le sens du renforcement de leur impartialité ;
- **rendre la justice accessible à tous ;**
- **accélérer le cours de la justice**
- **multiplier les contrôles exercés par le ministère de la justice**, la Cour suprême et le Conseil supérieur de la magistrature, sur les magistrats ;
- **sanctionner systématiquement les magistrats fautifs ;**
- **réprimer les dirigeants des entreprises et les citoyens qui corrompent les magistrats** ou tentent de le faire pour obtenir des décisions de justice qui leur sont favorables.
- **sanctionner les agents de l'État et, le cas échéant, les traduire en justice chaque fois qu'ils abuseront de leur pouvoir et de leur autorité** contre les entreprises ou contre les citoyens demandeurs de services publics ;

- **sécuriser le droit de propriété ;**
- **traquer l'arbitraire**, d'où qu'il vienne, dans la société en s'appuyant sur les institutions publiques (et leurs démembrements à tous les niveaux), compétentes à cet effet ;
- **sensibiliser et responsabiliser davantage les entreprises et les citoyens** pour qu'ils respectent les lois du pays et les autorités publiques dans l'accomplissement de leurs missions.



#2 LE RENFORCEMENT DE LA CITOYENNETÉ

La citoyenneté est celle qui est utile au développement du pays. Elle a trait à l'implication active des habitants du pays dans le processus de son développement. Le développement du pays se fait par et pour les femmes et les hommes qui y vivent.

Sans leur engagement et leurs actes constructifs, il n'y a point de développement.

Renforcer la citoyenneté, en tenant compte des considérations ci-dessus, c'est obtenir de la population active du pays qu'elle soit consciente de sa responsabilité d'acteur principal du développement et qu'elle agisse en conséquence.

- **Créer un environnement** (politique, économique et social) inclusif et favorable à la participation citoyenne aux activités de développement socio-économique.
- **Protéger et accompagner les citoyens** (entrepreneurs, consommateurs, agents de l'État, leaders d'opinion, ...) qui prennent des initiatives concourant au développement du pays.
- **Encourager les citoyens** qui s'engagent à servir, en toute loyauté et détermination, le pays à l'intérieur et à l'extérieur de ses frontières.
- **Donner des responsabilités** et faire jouer des rôles décisifs aux citoyens disposant des compétences avérées dans les domaines de première importance pour le développement du pays.
- **Favoriser l'expression des talents** susceptibles de contribuer au développement en leur offrant des espaces appropriés d'évolution (établissements d'études d'élite, centres de recherche de renom, à l'intérieur ou à l'étranger, ...).
- **Utiliser des campagnes médiatiques** pour mettre en valeur la participation citoyenne et les résultats positifs (dans le domaine du développement) générés par elle.
- **Honorer la citoyenneté positive** en organisant des cérémonies, publiques et médiatisées, d'hommage aux citoyens qui s'illustrent par la contribution au développement du pays.

SECTION III

PRATIQUER L'ÉDUCATION CIVIQUE, LE PATRIOTISME ET LE VIVRE-ENSEMBLE

Les difficultés susceptibles de contrarier l'accélération de la marche du Congo vers le développement ne tiennent pas qu'à l'insuffisance des ressources financières ou à la faiblesse du capital humain.

Le développement d'un pays n'est pas qu'affaire de budget, de plans et de programmes.

Le développement se fonde aussi sur le bon exercice des droits et des devoirs de citoyens, sur l'engagement à servir le pays, l'amour de la Nation, la solidarité et la cohésion des citoyens.

Autant de valeurs que véhiculent l'éducation civique, le patriotisme et le vivre-ensemble.

#1 ÉDUCATION CIVIQUE

Avant de décrire comment organiser l'éducation civique afin qu'elle contribue à l'accélération de la marche vers le développement, il importe de caractériser l'incivisme qui prédomine dans le pays :

- le non-respect de l'autorité de l'État et de la chose publique ;
- l'outrage aux personnes dépositaires de l'autorité publique ;
- l'occupation anarchique du domaine de l'État ;
- la dégradation des biens publics ;
- le refus de payer les impôts ;
- la fraude, tous azimuts ;
- la corruption des agents de l'État ;
- la recherche de passe-droit ;
- le non-respect des règles de la vie en société.

Tous ces
comportements
négatifs sont
à bannir.

L'éducation civique doit permettre de former des citoyens qui tournent le dos à ces contre-valeurs et se comportent en personnes respectueuses à la fois des institutions et des règles, de l'autorité, des biens publics et de la chose publique en général, et en même temps dévoués envers la collectivité nationale.

L'éducation civique doit également conduire chaque citoyen à se préoccuper de l'intérêt général et à servir l'État autant que faire se peut.

En se comportant de cette façon, les citoyens contribueront à l'accélération de la marche vers le développement. C'est pourquoi l'éducation civique est à partager entre tous.

L'éducation civique sera organisée ainsi qu'il suit :

- **éducation civique obligatoire à l'école primaire, au collège, au lycée et à l'université.** Un corps d'enseignants qualifiés sera dédié à cet effet ;
- **éducation civique de proximité, dans les quartiers et dans des villages.** Les collectivités locales prendront toutes les dispositions nécessaires afin qu'elle soit ainsi assurée ;
- **éducation civique dans les administrations publiques,** avec une insistance particulière sur l'éthique et la déontologie professionnelle. Des codes d'éthique et de déontologie professionnelles seront rédigés et mis à la disposition de chaque agent de l'État.



Cette organisation est à pérenniser et à revêtir des mécanismes de suivi et d'évaluation des résultats sur le terrain.

Il s'agira de passer de l'éducation civique déclarative à l'éducation civique réelle, transformatrice des mentalités des uns et des autres, au service du progrès.

L'acquisition des nouvelles valeurs morales et l'adoption de nouveaux comportements devront se traduire dans les faits par des actes responsables des Congolaises et des Congolais dans l'édification d'un Congo nouveau et prospère.

Ainsi, l'éducation civique sera au service de l'accélération de la marche vers le développement.



#2 LE PATRIOTISME

Les Congolaises et les Congolais sont appelés à participer au développement de leur pays dans un élan patriotique par lequel ils devront manifester activement leur attachement au pays, à ses valeurs, à son avenir et au bien-être collectif.

Les vertus du patriotisme doivent nourrir les motivations intérieures de chaque citoyen et cultiver en chacun :

- le devoir de servir l'intérêt général ;
- l'engagement à contribuer au progrès national ;
- le sentiment d'appartenance et de redevabilité à la communauté nationale ;

■ **Mettre en avant le pays, son développement et ses promesses d'avenir** dans les discours publics des dirigeants politiques, de tout bord.

■ **Inciter les citoyens, les partis politiques, les associations de la société civile, les entreprises et autres groupements à se dévouer au développement du pays**, au bonheur collectif, à la protection et à la défense des intérêts nationaux.

■ **Encourager la création des entreprises de droit national**, l'emploi des jeunes Congolais dans ces entreprises et privilégier la consommation des produits nationaux.

■ **Susciter et accompagner les innovations technologiques** nationales et promouvoir le « made in Congo ».

■ **Soutenir et faire rayonner** à l'international la culture nationale («soft power»), qui sera entretenue et enrichie à l'intérieur des frontières nationales et à l'étranger.

■ **Penser à l'intérêt national** et rechercher le meilleur pour le pays dans toutes les négociations internationales.

Cependant, le patriotisme ne sera ni xénophobe ni autarcique ni aveugle. Il sera compatible avec nos engagements internationaux et notre ancrage sous-régional ainsi que régional.



#3 LE VIVRE-ENSEMBLE

Le vivre-ensemble est le ferment de fraternité et de solidarité qui engage les citoyens à :

- accepter et respecter la diversité (ethnique, culturelle, religieuse, sociale, politique) ;
- organiser la coexistence pacifique des différences et les considérer comme facteurs d'enrichissement ;

- construire la solidarité et la sécurité collective ;
- faire primer l'intérêt général sur tous les intérêts particuliers ;
- se servir de la cohésion sociale pour réaliser de grands projets.

Le vivre-ensemble ne crée pas directement la richesse mais il en constitue l'une des conditions.



- **Sensibiliser à l'importance du vivre ensemble** tel qu'il est caractérisé ci-dessus. Avoir recours pour cela aux campagnes médiatiques, aux productions artistiques, aux sages et notables traditionnels, aux associations de la société civile (églises, mosquées, temples, « misikis », etc.).

- **Engager**, au niveau local (du village, du quartier, de l'arrondissement ou de la ville), **des opérations collectives** (de salubrité publique, de végétalisation, de restauration ou de protection de l'environnement, ...) **et des projets socio-économiques à financement participatif.**

- **Amener**, par l'organisation des rencontres ad hoc, **l'ensemble des voisins** à mieux se connaître, à se respecter et **à vouloir agir ensemble pour faire évoluer leur situation partagée.** Ce sera de la responsabilité des autorités locales.

Le vivre-ensemble n'est pas l'uniformisation ou l'effacement des différences. Il n'est pas la négation des injustices ou le silence imposé au nom de la solidarité.

Au contraire, le vivre-ensemble promeut la justice sociale et l'équité, la discussion, la reconnaissance des désaccords et la recherche constante du consensus, la primauté de la majorité sur la minorité et l'organisation de modus vivendi progressiste.

Vivre ensemble n'est pas que vivre les uns à côté des autres. Vivre ensemble c'est vivre les uns avec les autres dans le respect, la solidarité, la responsabilité, avec des aspirations communes pour l'avenir.

APPROFONDIR LA DÉMOCRATIE ET LA DÉCENTRALISATION

La démocratie et la décentralisation en cours sont relativement récentes dans notre pays. Dans sa forme actuelle, la démocratie date de 1990 avec les premières élections en 1992.

Les principales lois sur la décentralisation, promue de nos jours, sont de 2003. Ces formes de gouvernement ne sont pas encore parfaites.

La démocratie, dans notre pays, mérite mieux que le simple vote et l'exercice solitaire du pouvoir par les élus.

#1 L'APPROFONDISSEMENT DE LA DÉMOCRATIE

- **Consulter plus régulièrement le peuple** dans sa globalité ou suivant son espace géographique, pour certains sujets à faire trancher par lui (exemples : sortie d'une organisation internationale, financement d'une grande et nouvelle initiative locale par l'impôt ou par l'endettement, etc.).
- **Edicter de nouveaux critères de sélection des candidats aux élections** législatives et locales, en exigeant de la compétence (un niveau minimum d'études) et de l'expérience (nombre minimum d'années de travail dans des structures privées ou publiques).
- **Encourager le mouvement associatif** et l'organisation des assemblées citoyennes porteurs des propositions d'action allant dans le sens de l'accélération de la marche vers le développement.



- **Obtenir des partis politiques qu'ils soient mieux structurés, portent des idées sur le développement du pays**, les exposent dans les médias et en débattent à la faveur des rencontres qu'ils organisent, dans le but de faire vivre la démocratie pluraliste, participant ainsi à l'accélération de la marche vers le développement.
- **Dynamiser les six (6) conseils consultatifs** (le Conseil national de dialogue, le Conseil consultatif des sages et des notabilités traditionnelles, le Conseil consultatif des femmes, le Conseil consultatif des personnes vivant avec handicap, le Conseil consultatif de la jeunesse et le Conseil consultatif des ONG de la société civile) **afin qu'ils contribuent par leurs avis à l'accélération de la marche vers le développement.**



#2 L'APPROFONDISSEMENT DE LA DÉCENTRALISATION

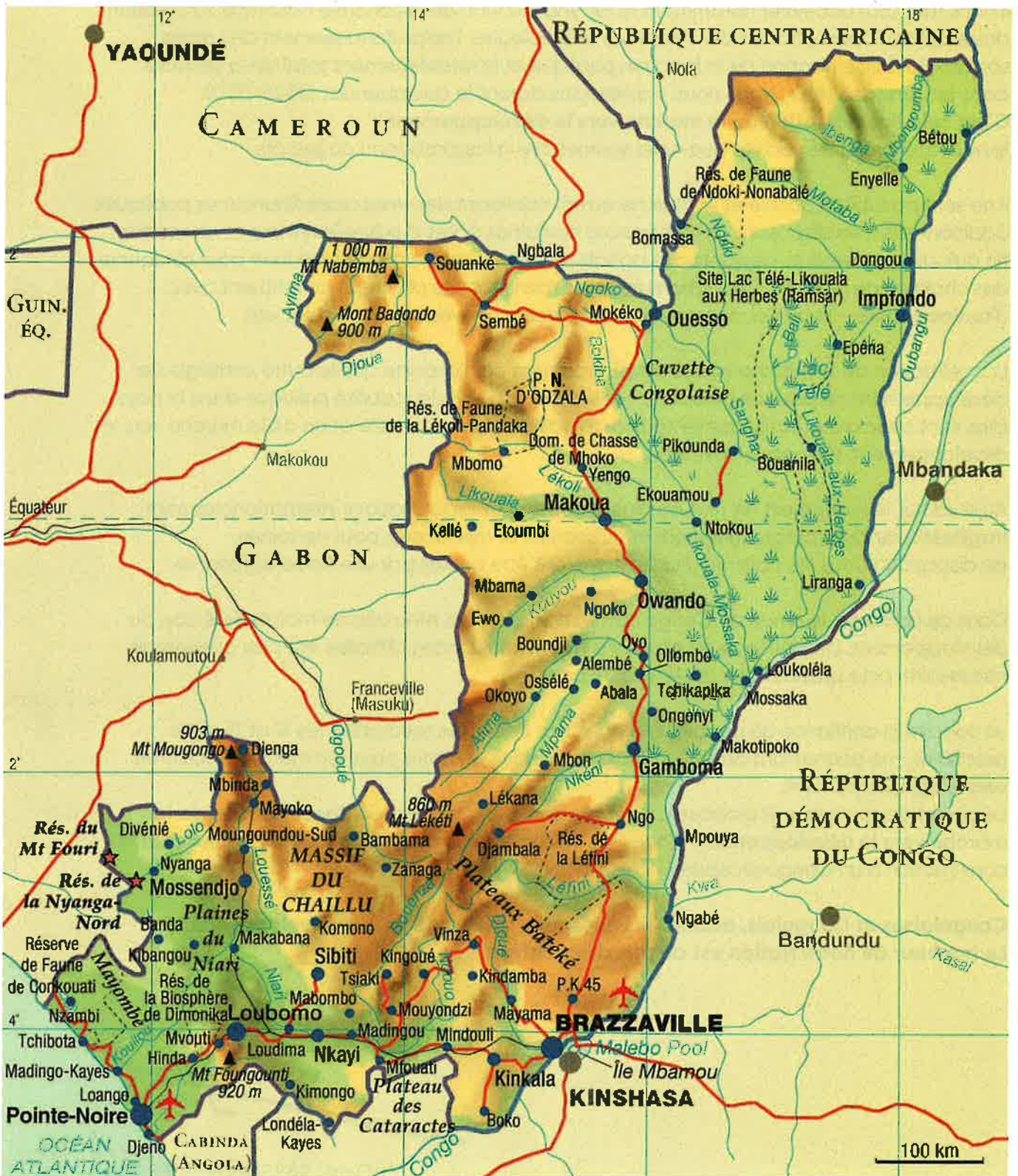
Dans le projet de société « Ensemble, Poursuivons la marche » (2021-2026), l'approfondissement de la décentralisation est abordé ainsi qu'il suit :

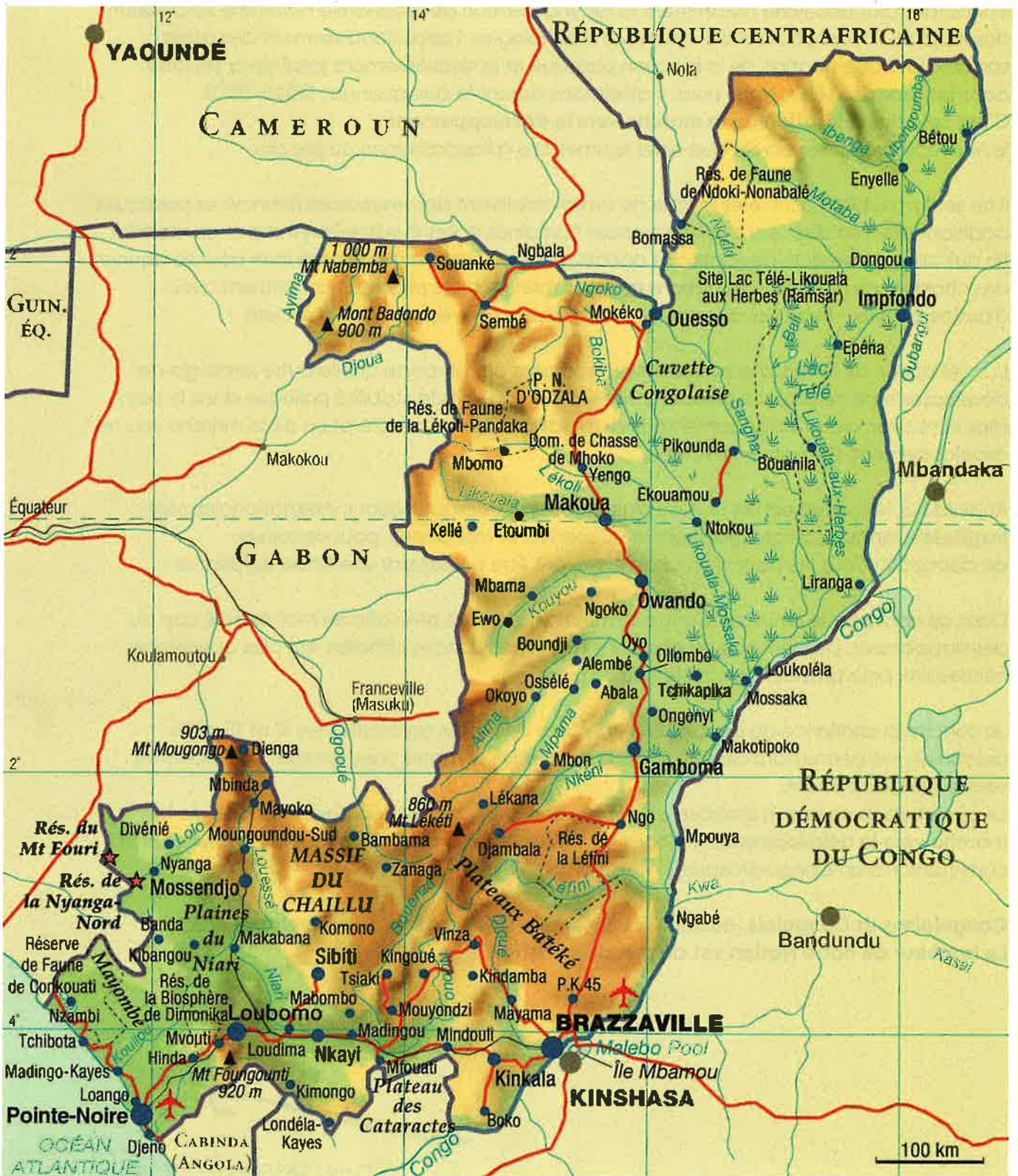
- utiliser, dans un premier temps, les ressources humaines et financières venant de l'État central pour lancer le processus d'approfondissement de la décentralisation ;
- recruter progressivement, en tenant compte des marges budgétaires, du personnel local, aux compétences requises, pour prendre en charge les activités des treize (13) domaines relevant de la compétence des collectivités locales, conformément à la constitution ;
- avoir à la tête des collectivités locales des élus (et des employés) capables d'impulser, de coordonner et de suivre la mise en œuvre des programmes de développement local ;
- créer un régime financier des collectivités locales, offrant et encadrant des possibilités d'endettement des départements et des communes ;
- organiser la péréquation des revenus entre les collectivités locales les mieux nanties et celles qui le sont moins.

En vue de l'accélération de la marche vers le développement, dans le domaine de la décentralisation, il est retenu, en plus des actions susmentionnées, de :

- **actualiser la loi sur la fonction publique territoriale et veiller à sa mise en œuvre effective ;**
- **élaborer une loi-cadre sur la coopération décentralisée ;**
- **relire les textes réglementaires** relatifs à la décentralisation afin de les adapter aux réalités locales actuelles et les rendre facilement applicables ;
- **relancer les contrats État-Départements et État-Communes** pour permettre à ces collectivités locales de réaliser des investissements de développement, approuvés et financés en partie par l'État ;
- **assurer le fonctionnement optimal de l'Agence nationale** d'appui à la décentralisation, créée en 2024 ;
- **créer un organe permanent interministériel, de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de la décentralisation, placé sous l'autorité du premier ministre, chef du gouvernement ;**
- **renforcer la gouvernance locale** avec une implication de la société civile et des partenaires locaux dans la gestion des projets communautaires ;
- **inciter les membres des communautés** de base à se charger de l'identification, du suivi-évaluation et du contrôle a posteriori des projets de développement local.







CONCLUSION

« **La marche vers le développement** » (2016-2021) et « **Ensemble, poursuivons la marche** » (2021-2026) ont apporté chacun, ces dernières années, leur pierre à l'édifice développement que nous sommes en train de bâtir. L'œuvre en construction n'est pas achevée. Les attentes du peuple sont pressantes.

Il nous faut tout accélérer notamment la redynamisation de l'économie nationale, la création des emplois, l'appropriation des nouvelles technologies, l'approfondissement des droits sociaux, la modernisation de la fonction publique et le rétablissement total de la sécurité dans les grandes villes. Nous nous y attèlerons durant le quinquennat (2026-2031).

C'est cela l'accélération de la marche vers le développement,

le nouveau projet de société que nous soumettons à l'approbation du peuple.

Il ne sera possible d'accélérer la marche qu'en mobilisant des ressources financières publiques additionnelles, en disposant des ressources humaines aptes à suivre le rythme et en mettant fin aux comportements déviants des agents de l'État. C'est le minimum à faire pour se donner des chances de réussite. Ces actions et celles mentionnées plus haut constituent avec d'autres encore – seize (16) du total – la trame de ce nouveau projet de société.

L'accélération de la marche vers le développement ou n'importe quelle autre stratégie de développement ne pourrait prospérer sans la paix ou sans la stabilité politique dans le pays. Elles sont avec d'autres fondamentaux des facilitateurs de l'accélération de la marche vers le développement. Compte en est tenu.

Aujourd'hui, le monde est de plus en plus incertain. Les organisations internationales sont fragilisées, rendues progressivement impuissantes et menacées, pour certaines, de disparition. Tous les pays du monde semblent être battus par une houle déferlante.

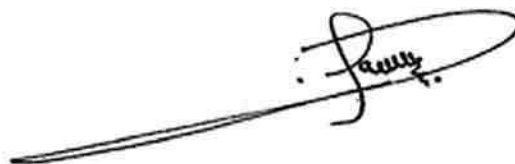
Dans ce contexte, le timon du Congo doit être solidement tenu afin de maintenir le cap du développement. L'expérience, forgée dans des circonstances difficiles, est plus que jamais nécessaire, pour présider aux destinées du pays.

Je sollicite la confiance du peuple, exprimée par des votes favorables les 12 et 15 mars prochains, me permettant de garder les commandes de notre pays, en marche accélérée vers le développement.

Le carnet de route que je propose au peuple porte précisément sur l'**accélération de la marche vers le développement**. Il consiste en des efforts redoublés dans la poursuite de la construction d'un Congo prospère, inclusif, ouvert, dynamique et résilient.

Congolaises et Congolais, accélérons ensemble la marche vers le développement.

Le bonheur de notre Nation est au prix de cet effort.



Denis SASSOU N'GUESSO

Congolaises et Congolais, accélérons ensemble la marche vers le développement. Le bonheur de notre Nation est au prix de cet effort.



